Rabat, Morocco. Institut des hautes-études marocaines. 6. Congrès, 1928
Actes du 6. Congrès

A5
697
R35
1928

ACTES

DU

SIXIÈME CONGRÈS

DE

L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES

MAROCAINES

RABAT

10-12 AVRIL 1928

ACTES

DU

SIXIÈME CONGRÈS

DE

L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES

MAROCAINES

RABAT

10-12 AVRIL 1928

COMITÉ D'ORGANISATION

Président :

M. J. GOTTELAND, Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc.

Secrétaire-Général :

M. E. LÉVI-PROVENÇAL, Directeur de l'Institut des Hautes Études Marocaines, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.

Secrétaire-Général adjoint :

M. H. TERRASSE, Professeur à l'Institut des Hautes Études Marocaines.

Membres :

M. H. FLEURY, Adjoint au Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, Secrétaire du Conseil d'Administration de l'Institut des Hautes Études Marocaines ;

M. L. BRUNOT, Chef du Service de l'Enseignement indigène ;

M. P. de CÉNIVAL, Archiviste-paléographe, Chef de la Section Historique du Maroc ;

M. E. MICHAUX-BELLAIRE, Chef de la Section Sociologique des Affaires Indigènes du Maroc ;

M. L. CHATELAIN, Chef du Service des Antiquités ;

M. J. BORÉLY, Chef du Service des Beaux-Arts et des Monuments Historiques ;

M. P. RICARD, Chef du Service des Arts Indigènes ;

MM. J. CÉLÉRIER, A. CHARTON, G. S. COLIN, M. CORDIER, ISM. HAMET, E. LAOUST, R. MONTAGNE, Dr H. RENAUD, Membres du Conseil d'Administration de l'Institut des Hautes Études Marocaines.

LIBRARY
NOV 9 1962
UNIVERSITY OF TORONTO
216017

ACTES DU SIXIÈME CONGRÈS

DE

L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES

10-12 AVRIL 1928

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Le VI[e] Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines a été ouvert le mardi 10 avril 1928, à 17 heures, à l'amphithéâtre de l'Institut, sous la présidence de M. Th. Steeg, Commissaire Résident Général de la République française au Maroc, entouré de Son Excellence Si Mohammed el-Mokri, Grand-Vizir de Sa Majesté Chérifienne ; de MM. Stéphane Gsell et William Marçais, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeurs au Collège de France ; Paul Boyer, administrateur de l'École nationale des Langues orientales vivantes ; Pierre Martino, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger ; J. Gotteland, directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc ; E. Lévi-Provençal, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, directeur de l'Institut des Hautes Études Marocaines. Autour de M. le Résident Général avaient également pris place M. Urbain Blanc, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence Générale ; M. le général Vidalon, commandant supérieur des troupes d'occupation du Maroc ; S. G. Mgr Vielle, Vicaire Apostolique du Maroc ; les directeurs généraux des services du Protectorat ; Son Excellence Si Ahmed Rhouni, MM. Cerdeira et Portillo, représentant la Junta superior de monumentos de la zone espagnole du Maroc ; M. R. Ruiz, délégué de la Real Academia de la Historia de Madrid ; les vizirs de la Justice et des Habous, Si Mohammed el Hajoui, délégué du Grand-Vizir à l'Instruction Publique et les membres du Comité d'organisation du VI[e] Congrès.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Steeg donna la parole à MM. Lévi-Provençal et Gotteland, qui prononcèrent les discours suivants :

Discours de M. E. LÉVI-PROVENÇAL, directeur de l'Institut des Hautes Études Marocaines, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Monsieur le Résident Général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'Institut des Hautes Études Marocaines est bien trop jeune encore pour être accoutumé à des fêtes de l'esprit d'un semblable éclat, pour ne pas s'en trouver au moins intimidé. Notre maison, qui n'a point encore atteint sa dixième année, est dépourvue d'archives mémorables ; elle n'a pas, comme ses glorieuses aînées, les universités françaises, un long passé de labeur austère et fécond. Elle tire d'une pareille journée une satisfaction et une fierté toutes juvéniles. Elle sait quel honneur sans égal c'est pour elle d'avoir pu grouper sous son toit tant de visages amis, attentifs, indulgents aussi. Elle voit avant tout dans votre présence, Monsieur le Résident Général, un témoignage du plus haut prix ; en voulant bien accepter de présider notre séance inaugurale, vous ne nous accordez pas seulement une nouvelle marque de bienveillante estime, vous donnez à cette solennité une signification, une portée morale qui dépasse hautement son caractère de seule érudition ; nous vous en sommes tous profondément reconnaissants. N'est-ce pas aussi un précieux symbole que de voir à vos côtés S. E. le Grand Vizir de Sa Majesté Chérifienne ; sa présence parmi nous n'est-elle pas l'illustration la meilleure de l'une des formules maîtresses qui précisent les buts de notre Institut : une collaboration de la France et du Maroc, dans le domaine scientifique comme dans tous les autres, non seulement par l'enseignement, mais encore et surtout par la recherche, la pure spéculation dans tout ce que cette expression peut avoir de noble et de désintéressé. C'est à quoi veut s'employer, sans trop d'indignité, après de célèbres précurseurs dont elle honore la mémoire, notre équipe jeune, unie, homogène, croyons-nous, en tout cas animée d'une ardeur joyeuse et d'une entière bonne volonté, fière des encouragements que ne lui ménagent ni ses chefs, ni ses maîtres, pénétrée de l'importance de sa mission, qui est en même temps sa devise : faire aller résolûment de l'avant, comme toute chose ici, la science marocaine, l'exploration scientifique du pays, sous ses multiples aspects.

La moisson, sur cette terre nouvelle, a été vite abondante, trop abondante peut-être. Lorsqu'un pays qui vient au progrès traîne derrière lui comme le Maroc un passé millénaire tout chargé d'histoire, lorsqu'il présente une si grande variété géographique, ethnique, sociale, lorsque au surplus il a ses traditions, ses institutions séculaires, ce n'est pas, nous l'avons compris tout de suite, une équipe spécialisée mais peu nombreuse qui peut à elle seule mener à bien et d'une manière totale le travail d'enquête. Elle a sa place marquée

et son rôle bien défini : coordonner les recherches, les stimuler, en tirer s'il le faut le parti nécessaire. Mais elle a besoin de toutes les collaborations spontanées, et aussi de celles qui se dissimulent derrière la timidité ou le doute de soi-même. C'est pourquoi partout au Maroc, parmi les officiers, les médecins, les fonctionnaires, comme parmi les lettrés indigènes, nous nous sommes ingéniés à faire appel aux bonnes volontés, à accueillir parmi nous des collaborateurs de tous les milieux et surtout à ne pas rebuter les uns pour leur inexpérience, à guider discrètement les autres vers la discipline du travail scientifique, en leur fournissant des plans tout faits, des cadres à remplir, des questionnaires d'enquête, des indications bibliographiques essentielles. Ce sont ces collaborateurs occasionnels qu'à date fixe, en principe chaque année, nous avons réunis autour de nous aux précédents congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, ici même ou bien encore dans notre salle de travail, plus intime et plus familière. Nous y avons travaillé de même façon qu'à nos séances mensuelles, en donnant parfois à notre curiosité et à nos recherches un objet limité, en restreignant nos investigations à un problème social actuel, à l'étude d'une région déterminée et placée par les événements à l'ordre du jour. Ces congrès étaient, autant par le programme de leurs travaux que par le public que l'on y conviait, de portée toute locale : c'était l'occasion de se voir entre travailleurs du Maroc, d'échanger des idées, de former des projets, d'orienter des enquêtes. Seuls, des Actes publiés dans notre revue Hespéris *en portaient, quelques mois plus tard, le faible écho dans le reste de l'Afrique du Nord, en France, à l'étranger.*

Dans ces congrès, ou mieux encore dans ces essais de mises au point, dans ces bilans de notre activité, notre ancien directeur général de l'Instruction Publique au Maroc, M. Georges Hardy, aujourd'hui directeur de l'École Coloniale, trouvait l'occasion de déployer son beau talent et de manifester, avec une persuasive éloquence, son idéal scientifique. Nous conservons le souvenir de sa parole vibrante et notre joie eût été complète s'il eût accepté d'être des nôtres aujourd'hui. L'Institut des Hautes Études Marocaines a éprouvé, pourquoi le cacher, quelque inquiétude au départ de son fondateur. Tout de suite, M. Jean Gotteland, en prenant au Maroc la direction générale des services de l'Instruction Publique, nous a rendu la pleine confiance en l'avenir ; dès le premier jour, il s'est montré l'ami de notre Institut, non seulement le chef éclairé, mais aussi le protecteur sûr et le défenseur écouté. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression publique de notre entier et affectueux dévouement.

C'est sur son initiative, assurée de la bienveillante approbation de M. le Résident Général, que le VI^e^ Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, en s'ouvrant aujourd'hui, revêt cette ampleur inaccoutumée, autant par le nombre et la qualité des communications présentées par les congressistes, que par la présence de délégations savantes qui, du Maroc, de France, d'Algérie et de Tunisie, ont bien voulu répondre à notre invitation. C'est pour moi

un devoir très doux que de leur exprimer, au nom de notre maison, nos sentiments les plus cordiaux de bienvenue.

D'abord à nos amis de la zone voisine : Son Excellence le Délégué Général du Gouvernement Royal d'Espagne à Tétouan, président de la Junta Central de Monumentos, a bien voulu, en effet, déléguer à notre congrès trois des membres les plus qualifiés de cette savante commission ; Si Ahmed Rhouni, vizir de la Justice ; D. Clemente Cerdeira, contrôleur des Habous, et le commandant Benigno Portillo, et nous exprimer à cette occasion les sentiments de collaboration scientifique la plus cordiale. Nous sentons tout le prix d'un geste aussi chaleureux, comme celui de l'Académie royale d'histoire de Madrid qui a tenu à se faire représenter à nos travaux par son correspondant, M. Ricardo Ruiz, administrateur adjoint de la zone de Tanger.

Dès les premiers temps qui suivirent sa fondation, l'Institut des Hautes Études Marocaines a sollicité le patronage moral de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France. L'illustre compagnie a bien voulu accepter l'hommage déférent de notre attachement et inscrire chaque année à l'ordre du jour de l'une de ses séances la lecture d'un rapport sur l'activité scientifique de notre Institut. Je m'honore de saluer ici deux de ses membres éminents, deux maîtres, sous l'égide desquels nous nous sommes placés dès le premier jour ; M. Stéphane Gsell, professeur au Collège de France, l'historien de l'Afrique romaine dont l'œuvre constitue l'un des plus beaux monuments de la science française contemporaine ; M. William Marçais, professeur au Collège de France et directeur de l'École supérieure de littérature arabe de Tunis, le chef incontesté de l'orientalisme français, le savant dont l'incomparable culture arabe force l'admiration des érudits musulmans les plus difficiles et les plus jaloux de leur savoir.

En répondant à notre invitation, malgré les multiples charges de ses hautes fonctions, M. Paul Boyer, administrateur de l'École nationale des Langues orientales vivantes, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, veut bien nous apporter les souhaits d'amitié de la célèbre et accueillante maison de la rue de Lille, où tant des nôtres ont puisé le goût des recherches neuves et senti pour la première fois l'attrait de l'Orient.

Comme l'Académie des Inscriptions, le Collège de France et l'École des Langues Orientales, la Faculté des Lettres de Paris se trouve représentée à notre congrès. Elle nous a délégué l'un de ses maîtres les plus en vue, M. Jérôme Carcopino, à qui depuis longtemps la terre africaine n'est pas moins chère que la Rome antique.

La présence de l'importante délégation qu'a bien voulu nous envoyer l'Université d'Alger nous procure une joie profonde. Je suis heureux d'apporter le salut de notre Institut à mes collègues de la Faculté des Lettres, à M. le doyen Pierre Martino, qui veille avec une diligente sollicitude à maintenir à la capitale algérienne son renom de foyer d'études orientales, à MM. les professeurs

Albertini, directeur des Antiquités, Georges Marçais, directeur du Musée des Antiquités de Mustapha, Bencheneb, Larnaude, au représentant de la Faculté de Droit, M. le professeur Louis Milliot. Leur visite scelle vraiment aujourd'hui l'amitié déjà ancienne de notre maison pour sa grande aînée et l'accord auquel l'une et l'autre se sont employées de leur mieux : liaison effective, orientation commune de certains travaux, échanges périodiques de professeurs, sont autant de mesures heureuses dont la réalisation justifie amplement aujourd'hui les espoirs premiers.

M. Louis Poinssot, directeur des Antiquités et Arts de Tunisie, voudra bien lui aussi accepter nos souhaits de bienvenue ; de même l'éminent géologue, M. Joleaud, professeur à la Sorbonne ; MM. les professeurs Arbos, de Clermont-Ferrand ; J.-M. Carré, de Lyon ; Lambert, de Caen ; Lavedan, de Toulouse, et Piganiol, de Strasbourg. Je n'ai pas besoin de dire enfin avec quelle satisfaction nous voyons ici M. le docteur Herber, notre collaborateur de toujours, si connu par ses travaux d'anthropologie et d'ethnographie marocaines.

J'aurais mauvaise grâce, Messieurs, à vouloir dès à présent présumer des résultats du VI^e^ Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines. Mais me tromperai-je vraiment en affirmant que ce jour marquera une date infiniment heureuse dans les fastes encore modiques de notre maison, que nous en tirerons, dans l'avenir, un orgueil légitime? Ce que nous allons vous montrer de nos efforts, ce que nous soumettrons demain à vos jugements éclairés, sera sans doute peu de chose au regard du magnifique labeur de paix et de civilisation dont vous avez depuis quelques jours le spectacle au Maroc français. Mais notre peine n'aura pas été inutile, si vous jugez que l'équipe des travailleurs de l'Institut des Hautes Études Marocaines n'a pas poli trop grossièrement ses quelques pierres nouvelles pour l'édifice grandiose qui chaque année se parfait davantage en ce pays.

***

Discours de M. GOTTELAND, Directeur général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc.

Monsieur le Résident Général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les efforts généreux sont parfois récompensés. Il y a peu de temps encore, sur notre terre marocaine, c'était la guerre et ses cruautés violentes, la misère et son cortège de maladies impitoyables : tous vos soins, Monsieur le Résident Général, toutes vos heures, toute votre vigilante et tenace énergie devaient être consacrés, sans relâche, à lutter contre ces fléaux endémiques du vieux Maghreb.

Mais voici qu'un printemps s'éveille et s'épanouit largement dans la paix

reconquise, tout embaumé des parfums d'une terre féconde, tout paré des vertes promesses de moissons nourricières : vous pouvez enfin obéir sans contrainte aux élans de votre cœur, aux besoins de votre esprit, et vous donner aux œuvres que la paix fait éclore, et qui garantissent la paix.

La semaine dernière, à Casablanca, vous exaltiez le rôle des sciences médicales au service de l'humanité ; hier, à Rabat, vous inauguriez cette foire magnifique où s'affirment l'activité de notre commerce et la vitalité de notre agriculture ; aujourd'hui, vous avez bien voulu honorer de votre présence un congrès uniquement consacré aux travaux de l'esprit. Vous avez entendu notre grande ville d'affaires, ruche commerciale, centre industriel, réclamer des laboratoires ; vous avez vu notre capitale, ville administrative et intellectuelle, étaler, non sans complaisance, les preuves de ses capacités pratiques : rien ne pouvait mieux démontrer que, dans le monde moderne, et plus particulièrement dans le Maroc contemporain, il serait puéril et contraire à la nature des choses que de prétendre élever des barrières infranchissables entre le domaine de la spéculation et celui des réalisations : rien ne justifierait mieux, s'il en était besoin, l'intérêt que vous voulez bien témoigner en toutes circonstances, mais aujourd'hui avec un éclat exceptionnel, aux recherches scientifiques désintéressées.

Permettez-moi, au nom des savants qui nous ont fait le grand honneur d'accepter notre invitation, et que je suis heureux de saluer ici, au nom des professeurs de l'Institut des Hautes Études et de tout le personnel universitaire du Maroc, de vous exprimer nos sentiments de très déférente gratitude pour la précieuse marque de sympathie et d'estime que vous nous donnez ainsi.

Recherches désintéressées, ai-je dit? mais personne, n'est-ce pas, ne risque de se méprendre sur le sens de cette formule? Que la recherche scientifique soit, dans son principe, affranchie des préoccupations utilitaires, qu'elle doive être l'œuvre d'un esprit libre de soucis immédiats, chacun en convient. Mais nul n'ignore aujourd'hui, nul n'oublie que ce culte exclusif de la vérité comporte sans la chercher, sa récompense tangible : désintéressé ne veut pas dire inutile, loin de là.

Les liens entre la connaissance du réel et le réel lui-même, les rapports entre la science et l'action se précisent ou se multiplient à chaque découverte dans tous les ordres d'études. Si l'on peut être tenté parfois de négliger ce point de vue essentiel, ce ne saurait être aujourd'hui, dans ce Maroc renaissant, création consciente et rationnelle de la volonté française. S'il nous arrivait à nous-mêmes d'en douter, il nous suffirait de nous reporter à ce qu'ont dit, avec une ardente et vigoureuse éloquence, les fondateurs de notre Institut et les promoteurs de nos congrès.

Ce n'est pas, je l'avoue, sans un sentiment de pieuse émotion que, nouveau venu au Maroc, j'ai ouvert ce Bulletin *de l'Institut des Hautes Études de décembre 1920, sur lequel se lit l'inscription « 1re année, n° 1 ». Mystère des créations et des naissances! Anticipations à la fois timides et présomptueuses, inquiétudes inavouées, légitimes espérances!...*

Vous avez pu, vous pourrez, Messieurs, y lire comme moi le texte du beau discours prononcé par mon éminent prédécesseur, M. Hardy, à la séance d'inauguration du premier congrès, le 9 juin 1920. Vous y admirerez une brillante peinture de ce que fut, il y a huit ans, cette première fête de l'intelligence, de ce que fut aussi la part de l'intelligence dans le renouveau marocain.

Une fois de plus, pour mon compte, en parcourant ces feuillets, tout chauds encore et tout vibrants d'une jeune ardeur conquérante, je me répétais des vers qui, bien souvent depuis un an, ont chanté dans ma mémoire, à mesure que je découvrais les grandes œuvres marocaines et leurs auteurs. Vous connaissez cet hymne à la création poétique, dédié par un de nos lyriques à son jeune disciple, hymne qui nous rappelle que si le poète est le créateur par excellence, la création la plus matérielle est à son tour chargée de poésie, et qui me semble exprimer à merveille la manière fougueuse et la triomphante assurance de ceux qui ont fait le Maroc :

Vous avez empoigné les crins de la Déesse
Avec un tel poignet...

Je crois même que la fin de ce quatrain de Baudelaire traduirait assez bien dans le langage des Dieux l'un des aphorismes que l'on prête à M. le maréchal Lyautey.

Mais je me contenterai de dire à ceux qui ont fait l'Institut des hautes-études :

L'œil clair et plein du feu de la précocité,
Vous avez prélassé votre orgueil d'architecte
Dans des constructions dont l'audace correcte
Fait voir quelle sera votre maturité.

Nous parlons, bien entendu, d'une architecture tout idéale, de celle qui agence nos diverses directions d'études, non de la construction qui les abrite ; car ce qui fut sans doute une audace il y a huit ans est devenu aujourd'hui d'une correction bien stricte, et, disons le mot, un peu insuffisante.

Le thème de ce premier discours du premier congrès, le leit-motiv de ce premier bulletin, le voici dans sa netteté et dans sa simplicité : éclairer par tous les moyens possibles les différentes voies qui conduisent à la connaissance du pays et de ses habitants.

Connaître pour comprendre, connaître le Maroc dans son originalité certaine, pour la sauvegarder, — dans son individualité caractéristique, pour la défendre, — dans ses possibilités infinies, pour les développer : tel est le premier programme qui nous a été offert ; nous n'éprouvons nul besoin de le modifier.

Toute discipline, si particulière soit-elle, qui ne peut s'étudier et s'enseigner qu'au Maroc doit trouver normalement sa place dans cette maison. Il est des recherches qui ne peuvent être poursuivies qu'ici ; il est des enseignements qui

trouvent ici des conditions plus favorables qu'ailleurs ; à ces enseignements, à ces recherches, nous devons l'hospitalité la plus large.

Mais les enseignements de culture générale qui exigent, s'ils sont littéraires, d'amples bibliothèques et de riches musées, et, s'ils sont scientifiques, des laboratoires dispendieux, qui requièrent surtout le concours de tant de disciplines auxiliaires et la collaboration de tant de spécialistes, ne voit-on pas que ce serait rendre le plus fâcheux service à nos jeunes gens et à ce pays que d'en improviser ici une rudimentaire, une insuffisante ébauche?

Notre richesse, c'est d'avoir une abondante matière première sous la main, et devant les yeux, des champs de recherches qui s'étendent à perte de vue : linguistique et phonétique, ethnologie et sociologie, géographie et histoire trouveront longtemps dans les vastes domaines arabes et berbères du Maroc l'objet de fructueuses explorations, de passionnantes découvertes, et d'abondantes récoltes. Donnons-nous tout entiers à ces tâches urgentes qui, pour être désintéressées, ne demeureront pas stériles : elles nous permettront à la fois de mieux comprendre et d'être mieux compris, ce qui est la condition première d'une action efficace, durable, et vraiment humaine.

Tel a bien été, je crois, le sentiment de ceux qui ont conçu et réalisé, sous sa forme première, cette institution originale. Ma pensée invinciblement se reporte vers eux. Elle revient à ce premier numéro du Bulletin *dont je parlais tout à l'heure. Elle y découvre à la fin, une liste singulièrement significative, celle des premiers membres correspondants de notre Institut. Là, dans la belle égalité de l'ordre alphabétique, s'alignent en rangs serrés les ouvriers de la première heure. J'y retrouve en grand nombre les noms connus des plus distingués, parmi mes collaborateurs, de ceux que je suis heureux de voir réunis ici, plus riches d'expérience sans doute, mais ardents au travail et à l'action féconde comme au premier matin.*

J'y rencontre aussi les noms de quelques-uns qui manquent à l'appel. Ceux-là sont heureusement peu nombreux. Qu'ils aient succombé sous le poids des ans, ou qu'une mort prématurée les ait ravis à la lumière, ils avaient pris place parmi les hommes qui honoraient la jeune science marocaine. Vous estimerez comme moi qu'il est juste d'évoquer parmi nous leur mémoire, et de leur rendre en ce jour un hommage ému. C'est de Castries, directeur de la Section historique, à qui nous devons cette entreprise monumentale que vous connaissez tous : Les sources inédites de l'histoire du Maroc ; *c'est Louis Gentil, qui a véritablement fondé sur des bases solides l'étude de la géologie du Maroc ; c'est enfin Henri Basset, dont la jeune maîtrise avait conféré d'emblée à cette maison une autorité et un renom dont nous sommes fiers.*

Noblesse oblige! Grâce à l'activité méthodique et clairvoyante de son directeur, grâce aux travaux personnels de ses directeurs d'études, de ses maîtres de conférences, de ses correspondants, grâce à la collaboration amicale de tous les grands services de l'Empire chérifien, à la haute et bienveillante protection

de M. le Commissaire Résident Général, et de S. M. le Sultan, grâce enfin aux sympathies et aux encouragements précieux qu'il rencontre en tous pays auprès des corps savants et d'abord auprès de l'Université de France et de nos Académies, l'Institut des Hautes Études Marocaines prend conscience aujourd'hui de n'avoir pas déçu les beaux espoirs qui se manifestèrent autour de son berceau.

Il n'ignore pas que ce qui a été fait n'est rien en comparaison de ce qui reste à faire. Il vous demande à tous, Messieurs, de l'aider à mieux remplir demain la haute mission qui lui est dévolue, de rendre l'œuvre française au Maroc chaque jour plus forte de la seule force qui dure, et plus belle de la seule beauté qui soit éternelle, la beauté et la force de l'esprit.

Puis, M. le Résident Général s'exprima en ces termes :

Discours de M. Th. STEEG, Commissaire Résident Général de la République Française au Maroc.

Il y a quelques jours, Messieurs, j'avais la joie d'accueillir, à Casablanca, des maîtres de la science biologique et de l'art médical. Aujourd'hui, notre capitale est fière de vous recevoir. Votre présence, en effet, confère à ce congrès des Hautes Études Marocaines, de tradition déjà ancienne, un lustre qu'il n'avait pas encore connu. Elle constitue pour les savants du Maroc, français et musulmans, un encouragement et une consécration.

La venue parmi nous de savants qui donnent leur vie à l'étude de l'homme, de son organisme, des lois de la maladie et de la santé, de ceux aussi qui explorent son histoire ou décrivent son milieu physique et social, correspond avec la manifestation des efforts de tout un peuple de colons, de commerçants, d'industriels, d'administrateurs. Ainsi, par une coïncidence, qui n'est sans doute pas fortuite, le jeune Maroc révèle dans une diversité féconde sa mâle ambition de travail et de pensée.

C'est pourquoi, Messieurs, je me trouve au milieu de vous. Le représentant de la République française au Maroc n'accomplit point ici un geste de pure déférence protocolaire, il accomplit un acte : l'affirmation d'une ligne politique précise et continue.

Il y a seize ans à peine que la France concluait avec le Maroc son traité de Protectorat. Voici huit ans qu'elle a fondé à Rabat cet Institut des Hautes Études Marocaines qui vous assemble autour de lui et que s'est ouvert le premier de ses congrès. Loin de paralyser son activité, les terribles angoisses qu'elle venait de vivre l'engageaient à donner à la science, en ce pays neuf et encore agité, une marque solennelle de sa confiance réfléchie.

Me sera-t-il interdit d'en marquer quelque orgueil? Je ne le pense pas. S'il

est une gloire dont un peuple puisse se prévaloir sans offenser personne, c'est bien celle d'avoir servi, jusque dans la pire adversité, les intérêts de l'intelligence et de l'art. Ici comme ailleurs notre patrie, toute à son effort gigantesque de reconstitution économique, absorbée encore par sa tâche pacificatrice, aurait eu le droit de concentrer ses forces sur des besognes d'immédiate utilité et de reléguer à l'arrière-plan ses soucis traditionnels de culture et de beauté. Mais elle s'est refusée à un tel renoncement. C'eût été à ses yeux une défaillance, un manquement à la mission que lui lègue son histoire, que lui dicte son idéal. Elle n'a pas voulu que cette terre qu'on lui confiait pour la vivifier, devînt un simple champ d'exploitation après n'avoir été qu'un champ de bataille. Chargée de réintégrer le Maroc dans les cadres de la civilisation, c'est toute la civilisation — et non pas seulement l'ordre et le bien-être, la justice et la paix, — toute la civilisation avec ce qu'elle comporte de dynamisme intellectuel et de valeur spirituelle qu'elle entendait restaurer.

La France obéissait ainsi à l'inclination naturelle de sa pensée. La culture de notre pays est si ancienne qu'elle est devenue la sève animatrice de toutes ses créations, proches ou lointaines. Elle a jadis enchanté les hommes de ses douces rêveries, elle les a consolés de leurs servages sociaux et politiques ; elle les a dressés, contre la tyrannie, en triomphantes révoltes. Elle fait aussi que la France, répugnant à tout prosélytisme oppressif, ne recherche pas plus l'asservissement des autres qu'elle ne se résignerait à son propre esclavage.

Mise en présence des peuples nouveaux, elle ne cherche pas à leur arracher leur âme. Cette âme, au contraire, elle prend à tâche de la réchauffer, de l'éclairer, de lui rendre ses titres parfois périmés. C'est pourquoi, Messieurs, la France, décidée à orienter le Maroc dans la voie d'une renaissance scientifique et littéraire, n'y a point fondé cependant une université analogue à celles de la métropole, mais un institut d'études marocaines, un centre de recherches spécifiquement consacré aux problèmes nord-africains. Là, côte à côte, dans une organisation souple et libre permettant toutes les initiatives, savants indigènes et français, professeurs et amateurs éclairés s'appliquent à rassembler, à classer les documents, à résoudre les énigmes difficiles que fournit à leur sagacité un pays nouvellement ouvert à la science moderne, un pays dont le passé fut glorieux et qui, bouleversé par les guerres intestines, doit retrouver sous notre égide la route d'un avenir plus brillant encore que son magnifique passé.

Ce respect des traditions, cet effort fraternel pour concilier les exigences de nos méthodes modernes et les formes de pensée propre à une autre culture, n'ont-ils point déjà porté leurs fruits? Je n'en veux d'autre preuve que la présence, au milieu de vous, de nombreux lettrés marocains et les conférences en arabe qui illustreront la séance musulmane que S. Exc. le Grand Vizir a bien voulu présider.

Certes, je me réjouis lorsque je vois colons et indigènes associés dans un même effort, mais ici, réunies dans la passion commune de la recherche et de l'éru-

dition, nos deux races donnent l'exemple plus rare de l'association la plus délicate, la plus difficile aussi à réaliser, celle des intelligences et celle des cœurs.

Et ce n'est point là l'effet de nos seules bonnes volontés réciproques : ce sont vos travaux, Messieurs, qui rendent cette collaboration chaque jour plus intime et facilitent l'œuvre protectrice de la France au Maroc.

Comment, nouveaux venus sur la terre du Moghreb, aurions-nous l'outrecuidance de la vouloir bien administrer sans la bien connaître? Comment adapter notre action au milieu physique et humain où elle doit se développer si vos études ne nous renseignaient sur l'histoire de ce pays, sur sa structure géologique et son climat, sur les mœurs des diverses tribus, sur leurs besoins et leur psychologie? Par vous, nous savons ce que fut le Maroc en ses heures prospères. Par vous, nous sommes confirmés dans cette volonté de régénération qui s'efforce de ramener sur d'immenses espaces la fécondité que de longues épreuves en ont chassée. Dans cette œuvre de restauration, vos travaux nous sont des guides, des conseillers précieux qui nous montrent, par ce qui a été fait jadis, ce que, muni de forces nouvelles, le Maroc moderne est en droit, sans utopie, d'espérer à son tour. C'est une vérité bien ancienne : « On ne commande à la nature qu'en obéissant à ses lois. »

C'est pourquoi nous vous confions sans crainte le soin d'initier à la vie marocaine, aux problèmes qu'elle pose, nos jeunes officiers désireux d'entrer dans le service des affaires indigènes. C'est eux qui, par le contact immédiat et l'action quotidienne, tiennent en leurs mains les destinées de notre pénétration pacifique. La valeur personnelle ne leur suffirait point dans l'accomplissement de cette difficile tâche. Il n'est point d'action efficace qui ne se fonde sur la connaissance. Comprendre les hommes qu'ils devront attirer et diriger, sentir en eux à la fois le semblable et le différent, c'est pour eux la condition même de la réussite. Vos travaux leur épargneront peut-être de douloureuses et dangereuses expériences. Et peut-être aussi auront-ils éveillé en eux le goût passionné des êtres et des choses qui vous anime. Dans les postes lointains et rudes que ces jeunes gens occuperont, la curiosité que vous aurez su éveiller, non point satisfaite, mais éclairée, sera le soutien moral le plus solide, l'excitant le plus sain en même temps que le plus sûr gage du succès.

Ainsi, Messieurs, je vois en l'Institut des Hautes Études Marocaines l'un des agents les plus utiles, les plus persuasifs de la politique française sur la terre d'Afrique.

Et nombreux sont les noms qui me viennent à l'esprit de ceux qui servirent ainsi leur pays, à la manière d'Augustin Thierry, « comme le soldat sur le champ de bataille ». Je pense au précurseur, au père de Foucauld, à cet apôtre tombé héroïquement au cœur du Sahara mystérieux, après avoir bravé les sarcasmes et la haine que lui valaient le déguisement sous lequel il poursuivait ses recherches. A son exemple, Gentil courut les mêmes dangers ; mais plus heureux, il eut la joie de voir son œuvre porter d'autres fruits encore que ceux

de la science : il put voir ce peuple, d'abord hostile, devenir peu à peu accueillant et déférent.

Tout à l'heure, on évoquait devant vous la figure de cet animateur d'âmes incomparable que fut M. Hardy ; un autre nom me vient aux lèvres, que je ne sépare pas du sien dans le passé de cet Institut, celui d'un jeune savant, éminent entre tous, et que la mort nous a, hélas ! trop tôt ravi : Henri Basset. Il était de ceux que la flamme intérieure brûle et qui, loin d'affirmer bruyamment leur supériorité, gagnait les cœurs par le rayonnement de sympathie intelligente émanant de sa personne et de sa parole.

Je songe encore, et sa modestie me permettra tout de même bien cet hommage, à leur maître spirituel, à celui qui depuis plus de quarante ans regarde, écoute, observe ce peuple au milieu duquel il aime se perdre pour le mieux étudier, à M. Michaux-Bellaire. Nos archives témoignent de son immense labeur, mais aussi plusieurs générations de savants et d'officiers ou contrôleurs dont il fut l'initiateur, sur qui il exerça l'action la plus vivante et la plus féconde, celle du savoir profond, de la longue expérience, de l'enthousiasme, bref de toute la sagesse humaine.

Vous tous, Messieurs, suivez de si nobles exemples. Tous, vous avez servi votre patrie, vous continuez à « servir ».

Les droits de la science pure et désintéressée n'en sont pas moins intacts. Notre époque a vu se réduire le conflit — tout verbal, d'ailleurs — entre la science et la vie.

Quand il m'arrive de feuilleter la magnifique revue où sont consignés vos rapports, je m'émerveille à la fois de la profusion de documents précieux que vous nous apportez et de la pénétration subtile et sûre ou de la méthode rigoureuse qui président à vos recherches. La matière de vos observations est tour à tour pauvre ou touffue, trop mince ou trop confuse. Vous ne vous rebutez pas cependant. Vous savez quels mystères se cachent encore dans cette Afrique du Nord dont le sol a vu passer tant d'étranges et gigantesques épopées. Cette race, maintenue intacte pendant des milliers d'années, d'où lui vient son nom? Quelle est son origine? A-t-elle été témoin du cataclysme immense dont l'antiquité nous a gardé le souvenir? Comment, en contact avec des civilisations puissantes, Carthage, Rome, Byzance, n'en a-t-elle gardé que quelques vocables ou quelques légendes? Et le sol même, comment s'est-il dessiné? Jusqu'où se prolongeait-il dans la mer des Atlantes? Quels étaient ses points de contact avec le nouveau monde peut-être relié jadis au vieux continent? Qui sait si demain l'un d'entre vous, coordonnant les faits épars que rassemble votre ténacité, n'ouvrira pas, en un soudain coup d'intuition, des perspectives nouvelles dans ces obscures questions.

Mais je me risque, Messieurs, sur le terrain mouvant et périlleux des anticipations où mon incompétence ne peut que m'égarer. Point n'est besoin d'ailleurs de ces visions lointaines pour saisir la valeur spéculative de votre effort.

Placé en quelque sorte à l'intersection de deux civilisations humaines — non pas! de deux formations morales et spirituelles de l'humanité, — il est peut-être dans les destins du Maroc de les fondre, sans les anuihiler, dans une synthèse originale et forte. Mieux encore, le spectacle de tranquillité et d'équilibre qu'il donnera ainsi aux hommes apportera peut-être au monde la plus utile des leçons.

Dans nos cités, agitées par une fièvre continue, les âmes inquiètes risquent de perdre le sens de leur propre orientation et d'oublier les charmes d'une vie intérieure et sereine. L'Islam dédaigneux de ce qui passe, se plaît à promener son regard chargé de rêves sur les vastes horizons; mais il ne songe pas à les atteindre.

Que l'Europe et l'Islam mêlent ce qu'ils ont de meilleur. Que nos sensibilités haletantes viennent se rafraîchir dans les joies d'une vie retrempée dans la nature, dans un équilibre heureux entre l'action et la contemplation : que l'Islam, rompant avec sa séculaire indifférence, sente de nouveau, au contact des occidentaux, la valeur de l'action et lui abandonne une part de son âme vouée aux sérénités de la contemplation.

Vos travaux, Messieurs, paraissent ardus, ils sont superbement désintéressés. Ils n'en ont pas moins par surcroît une haute valeur pratique. Rien n'est vil dans la maison de Jupiter, disaient les stoïciens. Rien de ce qui touche au Maroc n'est indifférent au Protectorat français, penseront les Marocains lorsqu'ils nous verront aussi attentifs à leurs besoins matériels qu'à leur originalité psychologique, qu'à leurs aspirations morales. Notre effort pour les connaître les amènera à nous mieux comprendre nous-mêmes. Notre rapprochement sera fait non de contrainte ou de résignation, mais de tolérance mutuelle et d'estime réciproque. Ainsi se réalisera, dans sa forme la plus noble, la collaboration de deux peuples, conscients de leur originalité respective, servant d'une même ardeur la France, les uns par tendresse filiale, les autres par reconnaissante affection.

M. le Résident Général invita ensuite M. Michaux-Bellaire à ouvrir la série des communications présentées au VI[e] Congrès. M. Michaux-Bellaire prononça alors, à propos du centenaire du retour de René Caillié, l'allocution suivante :

LE CENTENAIRE DU RETOUR DE RENÉ CAILLIÉ

Allocution prononcée à la Séance solennelle d'ouverture du VI^e^ Congrès, par M. ED. MICHAUX-BELLAIRE, Chef de la Section sociologique des Affaires Indigènes du Maroc.

Monsieur le Résident Général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'émotion profonde que j'éprouve devant les paroles si flatteuses qui me sont adressées, m'empêche de pouvoir exprimer comme je le voudrais la joie et la fierté qu'elles me causent.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Résident Général, consacrer publiquement, devant une assemblée d'élite, l'effort de toute ma vie : cette consécration venant de vous, m'est infiniment précieuse et je vous en suis reconnaissant de tout mon cœur. C'est pour moi un encouragement à continuer ma tâche qui m'est d'ailleurs très facilitée par la sympathie de ceux, plus autorisés, qui sont venus après moi. Leurs égards pour le vieux Marocain que je suis ne manquent pas une occasion de se manifester et je tiens à remercier tout particulièrement M. le Directeur Général de l'Instruction Publique et M. le Directeur de l'Institut des Hautes Études Marocaines qui, après m'avoir fait il y a quelques jours accorder le prix littéraire du Maroc, veulent bien me faire aujourd'hui le grand honneur d'ouvrir la série des communications au Congrès de l'Institut, en continuant un peu ainsi le rôle de doyen que je remplis déjà depuis un certain nombre d'années.

A mon âge, on a une tendance à regarder un peu derrière soi et on aime à revoir non seulement le chemin que l'on a soi-même parcouru, mais aussi celui qui a été parcouru par les autres : cela permet, en reliant le passé au présent, de préparer l'avenir sur des bases plus solides.

Il est d'ailleurs tout naturel qu'en vieillissant on ait un peu le culte des ancêtres ; c'est une manière de se prolonger soi-même et de se recommander à la postérité.

En revoyant l'œuvre française dans l'Afrique du Nord, je me suis aperçu qu'il y aura cent ans dans quelques jours, exactement le 20 avril, que René Caillié entrait à Tombouctou. Après avoir gagné le Maroc qu'il traversait du Sud au Nord, en passant par Rabat, il s'embarquait à Tanger pour la France, le 27 septembre 1828.

Lorsque j'ai signalé cet anniversaire aux organisateurs du Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, ils ont pensé qu'on ne pouvait mieux

faire que de profiter de cette réunion de la plupart de ceux, et non des moindres, qui s'intéressent à l'étude de l'Afrique du Nord, pour célébrer le centenaire du retour de René Caillié.

S'il n'a pas, à proprement parler, exploré le Maroc, il reste le premier Français qui l'ait traversé, après avoir été également le premier qui ait pénétré à Tombouctou que l'on qualifiait alors de « Mystérieuse » et qui en soit revenu. Comme toujours, la légende a disparu devant la pénétration du mystère. C'est un phénomène courant que cet évanouissement du mirage romantique de l'imagination en face de la réalité et il a été fréquent en Afrique. Par une singulière coïncidence la naissance du romantisme a presque coïncidé avec la prise d'Alger et il y aurait certainement une intéressante étude à faire sur l'influence des Mille et une nuits et de l'école romantique dans l'Afrique du Nord.

En rendant hommage à René Caillié, qui n'a pu accomplir son œuvre qu'au prix d'efforts inouïs et grâce à une volonté de tous les instants au milieu de continuels dangers, nous ne faisons pas seulement un acte de justice et un geste patriotique, mais nous pouvons mesurer le chemin parcouru depuis un siècle. Nous comprendrons aussi plus facilement les résistances et le repli sur elles-mêmes de populations encore cramponnées à leurs traditions xénophobes et entretenues depuis si longtemps dans le mépris de l'étranger et la conviction de leur supériorité.

La lecture du journal de voyage de René Caillié cause une réelle stupéfaction devant les changements survenus au Maroc depuis cent ans et permet de se rendre compte de l'effort prodigieux, de la persévérance et des sacrifices accumulés, pour que nous puissions aujourd'hui tenir paisiblement nos assises, là où il y a moins de vingt ans, les indigènes de Rabat eux-mêmes n'osaient pas s'aventurer.

D'après certains biographes, René Caillié serait né le 19 septembre 1799 à Mauzé, dans les Deux-Sèvres ; d'après son autobiographie il est né en 1800. Il est mort encore jeune, en 1838, sans s'être jamais complètement remis des fatigues de son voyage.

Orphelin dès son enfance, il avait été pris de bonne heure de la passion des voyages et décida d'explorer l'Afrique. Malgré l'opposition de son oncle qui s'était chargé de son éducation, il s'embarquait à La Rochelle, en 1816, sur la gabare La Loire *qui allait au Sénégal. Débarqué à Saint-Louis, il fit pour pénétrer dans l'intérieur du pays une première tentative qui échoua. Il fit alors un voyage jusqu'à la Guadeloupe et, en 1818, il revenait au Sénégal, faisait, en 1819, une deuxième tentative pour pénétrer dans les terres et, après un nouvel échec, il lui fallait retourner en France pour rétablir sa santé très éprouvée. Il revenait pour la troisième fois au Sénégal, en 1821.*

Après plusieurs séjours à Saint-Louis, et environ sept mois passés chez les Maures Brakna pour apprendre l'arabe et s'initier aux rites de la religion

musulmane, il partait vers la fin de 1826 *pour Sierra Leone et, le* 19 *avril* 1827, *il quittait Kakondy avec une caravane qui allait à Tombouctou. Ce pénible voyage durait exactement un an et ce n'est que le* 20 *avril* 1828 *qu'il arrivait à son but.*

Les quelques connaissances de langue arabe que René Caillié avait pu acquérir chez les Brakna n'étaient évidemment pas suffisantes pour tromper les indigènes sur sa véritable personnalité. Voici la fable qu'il avait inventée pour expliquer son voyage : Né en Égypte, de parents musulmans, il avait été pris lors de la campagne de Bonaparte et emmené en France par un Français qui l'avait élevé. Ce Français l'avait chargé d'aller vendre une pacotille au Sénégal et, satisfait de la façon dont il avait accompli sa mission, il l'avait affranchi. René Caillié avait alors décidé de gagner l'Égypte en traversant l'Afrique pour essayer de retrouver sa famille et pour rentrer dans l'Islam.

Cette histoire un peu naïve semble avoir obtenu créance ; elle a, en effet, permis au voyageur de traverser une grande partie du continent africain depuis Kakondy jusqu'à Tanger.

Sans doute, ce périlleux voyage ne s'est pas accompli sans bien des difficultés ni sans bien des souffrances, mais enfin il a pu s'accomplir et si le voyageur a été souvent maltraité en route, il n'a pas été tué comme il l'aurait certainement été si la véritable raison de son exploration avait été connue.

René Caillié a pu recueillir quelques renseignements sur le major Laing qui, venant de Tripoli, était arrivé à Tombouctou, en 1826, *après avoir été grièvement blessé par les Touaregs. S'étant rétabli dans cette ville où il put se soigner et où il semble qu'il fut toléré grâce aux lettres de recommandation du pacha de Tripoli dont il était porteur, Laing fut tué en cherchant à gagner soit le Sénégal, soit la Tripolitaine et tous les documents qu'il avait, dit-on, pu réunir, ainsi que son journal de route furent détruits ou dispersés chez les habitants du désert.*

Après avoir séjourné environ deux semaines à Tombouctou dont il a rapporté une intéressante description, René Caillié en partait le 4 *mai avec une caravane qui allait au Tafilelt. Le* 29 *mai, il arrivait à El-Arib : là, la caravane se partagea : une fraction se dirigea au nord-ouest vers Mogador, une autre à l'Est, dans la direction du Touat et la plus grosse partie dans laquelle était l'explorateur continua sa route vers le Tafilelt et entra au Maroc à l'Est de l'oued Drâa.*

Il arrivait à Boudâm le 23 *juillet et en repartait le* 29. *Quoique son itinéraire n'indique pas le nom de Qçar Souq, il a dû certainement passer par cette localité qui se trouve entre Boudâm et Qçabi Ech-Chorfa. C'est à Qçar Souq que le* 1er *mai* 1884 *Foucauld, venant du Ferkla, rejoignit la route du Tafilelt qu'il suivit jusqu'à Qçabi d'où il prit la direction de Debdou, tandis que René Caillié avait continué sa route vers le Nord-Ouest par Sefrou jusqu'à Fès où il arriva le* 12 *août.*

Au commencement du XIX^e^ siècle, la bibliographie marocaine était déjà assez abondante, mais les ouvrages qui traitaient du Maroc n'étaient connus que de quelques savants et de quelques spécialistes. René Caillié ne les connaissait pas : on s'en rend facilement compte par la façon très superficielle dont il parle de Fès et de Meknès et il est évident qu'il n'avait sur ces deux villes, pas plus d'ailleurs que sur le reste du Maroc, aucune notion historique. Il raconte simplement ce qu'il voit, ce qu'il éprouve, sans rattacher ses impressions à aucune connaissance, sans chercher à mettre au point ou à vérifier quoi que ce soit. D'ailleurs, le voyageur arrive à Fès absolument épuisé par la fatigue et la maladie : il n'a plus qu'un but, regagner la côte pour se mettre sous la protection de l'autorité française et recevoir les soins dont il a impérieusement besoin. Il passe à Meknès le 11 août, repart pour Rabat le 15, y arrive le 18 au soir.

Une navrante désillusion l'y attendait. Il avait entendu parler, sans doute, du consulat de France de Rabat-Salé, occupé au XVIII^e^ siècle par Chénier et il ne savait pas que ce consulat érigé en consulat général avait été transféré à Tanger. Au lieu d'un consul de France, il trouva donc un juif indigène, chargé de l'Agence consulaire, incapable de prendre aucune responsabilité ni aucune initiative, qui lui recommanda surtout « de ne pas se faire connaître s'il ne voulait avoir le cou coupé », lui dit-il.

Comme appui et comme protection, c'était bien peu de chose et le malheureux voyageur après avoir vainement demandé quelques secours, à titre d'avance, et la faveur d'être embarqué sur un bateau portugais qui allait à Gibraltar, se décida à gagner Tanger par terre et se mit en route le 2 septembre. Il y arriva le 7, complètement à bout de forces et nous allons voir que ce n'est pas sans bien des difficultés qu'il put trouver les secours dont il avait besoin.

Le consul général Sourdeau venait de mourir et le poste était géré par M. Delaporte, vice-consul.

On reste confondu quand on voit le manque absolu d'autorité et de prestige dont jouissaient, il y a un siècle seulement, les représentants de l'Europe à Tanger. Lorsque après bien des précautions René Caillié put enfin rencontrer le vice-consul, celui-ci ne lui dissimula pas les difficultés qu'il y aurait pour le faire sortir du Maroc, et il dut quitter la maison consulaire sans que rien fût décidé à ce sujet.

Il faut lire dans le journal de René Caillié le récit de son entrée au Consulat de France et de toutes les précautions prises pour l'introduire nuitamment par une porte de derrière comme dans un mauvais lieu. Je ne saurais mieux faire que de citer quelques passages de ce journal :

« L'excellent M. Delaporte s'empressa d'écrire à M. le Commandant de la station française, à Cadix ; il lui dépeignit sous des couleurs très vives les dangers auxquels j'étais exposé en séjournant plus longtemps dans cette ville...

« ... Le Commandant déterminé par ses pressantes sollicitations, envoya une goélette du Roi à Tanger pour me prendre et me transporter à Toulon.

Le 27 septembre 1828, un peu avant le coucher du soleil, on m'envoya des habits de matelot, pour que je passe, sous ce déguisement, me rendre à bord sans danger...

... Le 28, à six heures du matin, nous fîmes voile par un vent favorable et, à ma grande satisfaction, nous eûmes bientôt perdu Tanger de vue... »

Ainsi, en 1828, il n'y a que cent ans, le Consul de France à Tanger n'avait ni l'autorité, ni l'indépendance nécessaires pour couvrir officiellement de sa protection un citoyen français, pour le renvoyer dans son pays, ni même pour le recevoir ouvertement au Consulat de France. Il était traité comme un paria, les gens du pays n'osaient pas le fréquenter et un de ses ressortissants, épuisé par un voyage des plus pénibles, presque mourant, exténué par la fatigue, la misère et la fièvre était obligé de se dissimuler pour entrer dans ce Consulat et de se déguiser en matelot pour pouvoir s'embarquer et retourner dans son pays.

Où étaient donc les fameuses capitulations dont on a fait tant de bruit et le principe de l'extraterritorialité qui en est la base fondamentale?

J'ai été traité de paradoxal lorsque j'ai soutenu, il y a quelques années, qu'il n'y avait jamais eu de capitulations avec le Maroc et cependant je continue à croire que j'avais raison.

Les douze capitulations, dont la première date de 1535 et la dernière de 1740, ont été signées entre la France et la Turquie pour les Échelles du Levant et de Barbarie : le Maroc n'a jamais été une Échelle et n'a jamais dépendu de Constantinople. Ce n'est pas une raison parce que les Puissances avaient donné à leurs Consuls au Maroc les mêmes pouvoirs sur leurs ressortissants qu'aux Consuls établis dans les Échelles, pour que le Sultan du Maroc ait accordé à ces Puissances les mêmes immunités et les mêmes prérogatives que celles accordées par le Sultan de Constantinople.

Les Puissances n'ont, en réalité, joui, au Maroc, de ces immunités et de ces prérogatives que lorsqu'elles ont pu les imposer, ce qui ne s'était pas encore produit en 1828, au commencement du règne de Moulay Abderrahman. Mais tout cela n'a plus guère qu'un intérêt rétrospectif.

Il pouvait être intéressant cependant à propos du centenaire du retour de René Caillié de voir combien le Maroc était alors absolument impénétrable et fermé; cela permet d'apprécier plus exactement le progrès extraordinaire réalisé depuis un siècle et d'admirer l'œuvre accomplie.

Ce progrès n'est pas seulement d'ordre économique et matériel. Nous avons trouvé ici un pays qui en était encore à la scolastique la plus étroite et nous lui avons apporté la pensée, je ne dis pas seulement la pensée française, mais la pensée tout court.

Il est certainement arrivé, à plusieurs d'entre vous, comme cela m'est arrivé

à moi-même, de se rendre compte de la véritable souffrance que causait à des cerveaux inaccoutumés, l'obligation de penser. C'est toute une éducation à faire et pour que le maître puisse la faire avec profit et sans danger, il faut qu'il connaisse bien lui-même son élève et qu'il l'ait bien étudié.

C'est la méthode employée dans cette maison où se prépare peut-être, plus que partout ailleurs, l'avenir du Maroc en dirigeant l'évolution de la pensée vers un idéal de perfection, sans perdre de vue cependant la relativité des choses.

M. Steeg se retira ensuite. Après une courte suspension, la séance reprit sous la présidence de M. St. Gsell et l'assemblée des congressistes désigna MM. Paul Boyer, William Marçais, Bencheneb, St. Gsell, Georges Marçais, Arbos, le Dr Herber et Milliot comme présidents de sections.

SÉANCE MUSULMANE [1]

La séance musulmane du VIe Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines s'est ouverte le mercredi 11 avril, à 11 h. 15, en présence d'une assistance nombreuse comprenant l'élite des lettrés et des juristes indigènes de Rabat et de Salé. Sur l'estrade avaient pris place S. Exc. le Grand Vizir, présidant la séance ; Si Mohammed Ronda, vizir de la Justice ; Si Ahmed Rhouni, vizir de la Justice de la zone espagnole ; Si Mhammed Mouline, vizir des Habous, Si Mohammed el Hajoui, délégué du Grand Vizir à l'Instruction Publique ; le chérif Sidi Abd el-Hai el-Kettani, représentant l'Université d'El-Karaouiyin à Fès ; M. Hasan Husni Abdulwahhab, caïd de Djebeniana, représentant le Gouvernement tunisien ; M. Mohammed ben Cheneb, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger ; et de nombreux lettrés du Makhzen. Toutes ces notabilités musulmanes furent reçues à l'Institut par M. Lévi-Provençal, directeur, qui leur souhaita la bienvenue.

S. Exc. le Grand Vizir El-Mokri ouvrit la séance par une allocution dans laquelle il voulut bien exprimer les souhaits de Sa Majesté Chérifienne pour le succès du congrès.

Si Ahmed Rhouni, dans une allocution de style impeccable et fort remarquée, exprima les souhaits des lettrés musulmans de la zone espagnole.

Si Mohammed el-Hajoui, délégué du Grand Vizir à l'Instruction Publique, prit ensuite la parole et parla avec une grande éloquence de la façon la plus documentée de l'organisation dans l'Islam.

M. H. H. Abdulwahhab, délégué du Gouvernement tunisien apporta, dans une remarquable improvisation qui eut le plus grand succès, les souhaits et les félicitations des lettrés de la Régence pour la belle manifestation intellectuelle de la capitale du Maroc.

Si Bouchaïb Doukkali, ancien ministre de la justice, et Si Mohammed bel Larbi, président du haut tribunal chérifien, entretinrent ensuite l'assemblée de questions de traditions et de droit musulman et obtinrent les plus vifs applaudissements.

Le grand savant marocain, Sidi Abd el-Hai el-Kettani, qui a donné tant de preuves d'intelligente amitié aux orientalistes français de l'Afrique du Nord, et leur a largement ouvert les portes de son incomparable biblio-

(1) Compte rendu du *Bulletin officiel du Protectorat de la République française au Maroc*, n° 819 (3 juillet 1928), p. 1804-05.

thèque de Fès, parla ensuite de la recension maghrebine du Sahih d'El Bokhari, dont M. Lévi-Provençal entreprend à l'heure actuelle une édition par reproduction phototypique.

Enfin, M. le professeur Ben Cheneb, avant de lire sa communication sur les opinions religieuses d'El Djahizh, exprima dans un langage fleuri les remerciements des congressistes pour la parfaite organisation de ces belles manifestations.

***

EXCURSION DES CONGRESSISTES DES SECTIONS D'ARCHÉOLOGIE EN ZONE ESPAGNOLE, LE 15 AVRIL 1928 [1]

La Commission Supérieure des Monuments Historiques de la zone espagnole du Maroc, qui avait délégué au VI[e] Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines trois de ses membres, S. Exc. le vizir Ahmed Rhouni, M. Clemente Cerdeira, contrôleur des Habous, et le commandant Benigno Portillo, adjoint au chef du service des affaires indigènes, avait bien voulu inviter les congressistes des sections d'archéologie à visiter près de Larache le site de l'antique Lixus, où des fouilles sont activement poursuivies depuis plusieurs années, avec de notables résultats. Les congressistes, sous la conduite de MM. J. Gotteland, directeur général de l'Instruction Publique, des Beaux-arts et des Antiquités au Maroc, E. Lévi-Provençal, directeur de l'Institut des Hautes Études Marocaines, secrétaire général du Congrès, Terrasse, secrétaire général adjoint, et Châtelain, chef du service des Antiquités, quittèrent Rabat dans l'après-midi du 14 avril et furent reçus à Alcazarquivir par le consul d'Espagne en cette ville, D. Isidro de las Cajigas, lui-même historien et numismate distingué : il voulut bien guider nos compatriotes dans une visite au musée et aux principaux monuments de la vieille cité.

A Larache, les congressistes furent accueillis par le consul de France, M. Garcin, les membres de la Junta Superior de Monumentos et le consul d'Espagne, M. Vasquez Ferrer.

La matinée du 15 avril fut consacrée à la visite du champ de fouilles de Lixus, sous la direction de l'éminent archéologue, assesseur technique de la Commission des Monuments, D. César Luis de Montalban. Les visiteurs, parmi lesquels figuraient presque tous nos maîtres de l'archéologie romaine, MM. Stéphane Gsell, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;

(1) Compte-rendu du *Bulletin officiel du Protectorat*, n° 819 (3 juillet 1928), p. 1806.

Carcopino, professeur à la Sorbonne ; Poinssot, directeur des Antiquités et Arts de Tunisie ; Albertini, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et directeur des Antiquités d'Algérie ; Châtelain, chef du service des Antiquités du Maroc, furent très intéressés par les beaux résultats obtenus par leurs collègues espagnols. Les divers monuments de Lixus furent l'objet de nombreux échanges de vues archéologiques et épigraphiques, qui se poursuivirent au musée de Larache.

Un banquet, présidé par M. de Aguilar, directeur général des Contrôles Civils, de l'Instruction Publique et des Antiquités, qui était spécialement venu de Tétouan à cette occasion, réunit ensuite au cercle militaire les autorités espagnoles et les congressistes. Des toasts furent portés à l'amitié et à la collaboration franco-espagnole par MM. Vasquez Ferrer, de Aguilar et Garcia. M. Stéphane Gsell exprima la gratitude des congressistes en termes choisis, pour le splendide accueil qui leur était fait. Toutes ces allocutions, prononcées en français, furent fort applaudies. Pour terminer, M. Robert Ricard, maître de conférences à l'Institut des Hautes Études Marocaines, dit, dans le plus pur castillan, quelques phrases de remerciements à l'adresse des représentants de la noble nation espagnole. La caravane, intéressée au plus haut point par tout ce qu'elle avait vu et charmée de la réception d'exquise cordialité qui lui fut réservée à Alcazar et à Larache, prit ensuite congé de ses hôtes et regagna Rabat dans la soirée.

RAPPORTS DES SECRÉTAIRES DE SECTIONS SUR LES TRAVAUX DU VI^e CONGRÈS

Première Section

INSTRUCTION PUBLIQUE

La première section du VI^e Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, présidée avec zèle et autorité par M. Boyer, administrateur de l'École des Langues Orientales Vivantes, et dans laquelle M. le doyen Martino représentait l'Université algérienne avec une aimable expérience des choses africaines, avait implicitement inscrit à son programme une sorte de revue rétrospective de l'œuvre d'organisation entreprise par la direction générale de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, plus particulièrement sous l'impulsion de M. Georges Hardy, fondateur de cet Institut et aujourd'hui directeur de l'École Coloniale.

C'est à cette préoccupation qu'ont répondu les communications de de M. Semach sur « les Écoles de l'Alliance israélite universelle au Maroc »; de M. Fleury sur « la création et le développement de l'école de musique de Rabat »; sur « l'expérience tentée dans certains de nos jeunes établissements scolaires et tendant à rechercher, en toute impartialité, les éléments qui permettront de constituer un enseignement de second degré rajeuni, adapté et apaisé » ; de M. Prosper Ricard, sur le « relèvement des arts indigènes » qu'il poursuit depuis près de quinze ans avec tant de compétence, de ténacité et de succès, et dont la portée économique et sociale éclate aux yeux des plus prévenus. A cette occasion votre première section vous propose d'émettre le vœu suivant :

« Le Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, considérant les résultats obtenus par le Service des Arts indigènes et l'utilité qu'il y aurait à amplifier son action, ce qu'il a fait et ce qu'il peut faire encore dans les milieux citadins et ruraux, souhaite que le personnel de ce service soit renforcé, notamment en dessinateurs, étant donné l'importance d'une documentation technique abondante et précise. » *(Adopté.)*

A ces communications seront jointes en vue des mélanges Georges Hardy, une note de M. Chatelain sur les travaux du Service des Antiquités, de M. Borély sur l'activité du Service des Beaux-Arts et des Monuments historiques ; la plupart des membres de ce congrès ont d'ailleurs pu mesurer

sur place, soit dans la sérénité du paysage de Volubilis, soit dans la pénombre des médersas restaurées, la valeur de leur effort.

Mais votre première section se devait aussi de regarder l'avenir. Elle a entendu une communication de M. Charton sur « la connaissance de l'Afrique du Nord dans l'enseignement secondaire ». Avec netteté et sobriété, le distingué proviseur du lycée de Rabat a souligné la nécessité de donner dans nos lycées une place plus grande à l'Afrique du Nord, qu'il s'agisse de l'histoire, de la géographie ou de la culture littéraire. M. Boyer nous a fait connaître les tendances heureuses qu'il a constatées à cet égard dans les sphères universitaires de la jeunesse de France. M. Martino a exposé combien il était opportun de poursuivre, les trois possessions nord-africaines étant étroitement unies, la propagande qui rendra familière à nos professeurs la France cisméditerranéenne, propagande qui va trouver sa justification pratique dans les fêtes du Centenaire de la prise d'Alger et dont M. Martino nous a tracé un plan sommaire. La première section a l'honneur de vous présenter le vœu suivant :

« Le Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, considérant l'intérêt que présente pour l'éducation nationale la connaissance de l'Afrique dans l'enseignement secondaire, émet le vœu que les pouvoirs publics, tant en France qu'en Afrique, favorisent le développement de cette connaissance par les moyens en leur pouvoir, en facilitant notamment l'organisation de voyages d'études des professeurs et des étudiants et la constitution de collections photographiques et cinématographiques — et en assurant la diffusion d'une documentation succincte, précise et attrayante. » *(Ce vœu est adopté.)*

Après avoir discuté, sous la présidence de M. William Marçais, diverses questions relatives à l'enseignement de l'arabe dans les lycées, notre section vous propose également les vœux suivants :

« Le Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, après avoir pris connaissance du rapport de M. le Résident Général à M. le Ministre des Affaires étrangères en date du 12 décembre 1927, émet le vœu que les protégés français du Maroc soient assimilés, en vue de l'inscription aux concours de l'agrégation, aux sujets français d'Algérie. » *(Adopté.)*

« Le Congrès émet le vœu qu'après accord entre les gouvernements de l'Afrique du Nord, une inspection générale de l'enseignement de la langue arabe dans les lycées et collèges permette de donner aux maîtres chargés de cet enseignement des instructions aussi complètes que celles qu'ont reçues les professeurs des autres langues vivantes. » *(Adopté.)*

Si M. le docteur Velu avait pu développer sa communication sur « le rôle de l'école primaire dans l'enseignement agricole au Maroc », il est très vraisemblable qu'elle en aurait adopté les conclusions. Du moins, nous

faisons-nous un devoir de signaler à l'administration marocaine les précieuses indications du docteur Velu, un des hommes qui connaissent le mieux le Maroc agricole et qui lui ont rendu les plus éminents services.

Le Secrétaire,
H. Fleury.

***

Deuxième Section

LINGUISTIQUE NORD-AFRICAINE

a) *Dialectologie arabe.*

La section de linguistique a tenu deux séances, le mardi 10 et le mercredi 11 avril, dans la matinée.

La section était présidée par M. W. Marçais, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Au cours de ces séances, les communications suivantes ont été faites par MM. Leriche, Roux, Brunot, Guillemet et W. Marçais.

M. Leriche propose des étymologies de mots français dont l'origine est arabe.

M. Roux donne quelques spécimens du parler arabe des femmes musulmanes de Meknès avec les observations qu'ils comportent : On savait depuis longtemps que le parler des femmes arabes différait assez nettement de celui des hommes. Une étude, faite il y a trois ans, du parler des musulmanes de Meknès montre que cette langue possède une phonétique et un vocabulaire assez particuliers. En phonétique, le caractère le plus frappant est le zézaiement. Dans le vocabulaire, ce qui domine, ce sont les euphémismes et les diminutifs. On constate aussi que le langage émotif l'emporte sur le langage logique. En attendant la publication de son travail concernant ce parler féminin, les textes que M. Roux présente permettent de se rendre compte des caractères de ce parler. Ils fournissent aussi sur la vie des femmes, quelques renseignements non dénués d'intérêt (règles de politesse entre femmes ; utilisation d'une tortue pour préparer un plat magique ; rôle de la femme dans la vie du ménage, etc.).

M. Brunot indique de quelle façon la phonétique arabe des élèves indigènes des écoles persiste dans la prononciation du français. On peut trouver dans la prononciation de la langue étrangère les grandes règles de phoné-

tique de la langue maternelle. M. Brunot signale le rôle que l'instituteur non préparé à sa tâche spéciale de l'enseignement des indigènes, joue dans la prononciation défectueuse des enfants. On est amené à noter que le vocalisme du langage est peut-être ce qui est le plus difficile à acquérir pour un étranger.

M. Guillemet, directeur de la Compagnie marocaine, fait remarquer que la toponymie employée au Maroc par les Services publics est incohérente et propre à apporter un trouble regrettable à tous les points de vue.

Après avoir examiné des exemples typiques de cette cacographie, la section de linguistique émet le vœu : *que les Services du Protectorat et les Services publics présentent régulièrement à une Commission compétente la liste des noms de lieux dont l'orthographe demande à être déterminée ou rectifiée.* (Adopté.)

M. W. Marçais attire l'attention de la section de linguistique sur l'intérêt qui s'attache à la rédaction d'un atlas linguistique analogue à celui dont les parlers de France ont été l'objet. La France métropolitaine est aujourd'hui le premier des pays d'Europe qui possède un atlas linguistique complet, englobant les parlers romans et celtiques en usage sur son territoire. Il semble opportun de compléter ce travail par l'établissement d'un atlas linguistique de l'Afrique française. Les parlers arabes et berbères du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie en fourniront la matière. Une commission de spécialistes établira le questionnaire qui servira de base aux enquêtes nécessaires ; elle se mettra d'accord pour l'adoption d'un mode de transcription scientifique et rationnel ; elle déterminera les localités où l'enquête devra se poursuivre ; elle fournira enfin aux pouvoirs publics toutes les indications propres à assurer la réalisation de l'œuvre entreprise. Un vœu émis dans ce sens est adopté.

Le Secrétaire,
Louis Brunot.

***

b) *Dialectologie berbère.*

Les communications se rapportent dans leur ensemble aux Imazighen du Maroc central et à leur dialecte, le Beraber du Nord. La plupart étudient, sous l'angle un peu étroit de la linguistique, des particularités de la vie berbère en rapport avec l'habitat, la littérature orale, le folk-lore, les coutumes. D'autres examinent des vocabulaires spéciaux, la flore et les maladies en pays Beni Mguild, ou constituent de petites monographies dialectales. Leurs auteurs : officiers des Affaires indigènes, interprètes civils et

militaires, universitaires, vivent en pays berbère et possèdent la pratique du dialecte.

Les frontières du groupe dialectal envisagé englobent des tribus nombreuses et puissantes : Zemmour, Beni Mtir, Beni Mguild, Zaïan, Ichquern, etc. Le dialecte, connu dans ses grandes lignes, est l'objet d'un enseignement à l'Institut des Hautes Études Marocaines depuis de longues années. C'est à préciser et à étendre des connaissances de détail que les correspondants ont orienté leurs travaux.

***

Le climat rigoureux du pays montagneux détermine le genre particulier d'existence des Berbères. Il les astreint à une double transhumance d'été et d'hiver, et leur impose une habitation mobile, la tente, dont la terminologie est étudiée par M. Laoust.

La grande tente noire des Beraber, à haute carène cintrée, ne diffère pas dans ses traits essentiels de la tente arabe. Les parties principales : *flij*, faîte, *triga* sont, dans tout le Maghreb, de type et d'appellations identiques et d'origine arabe. Des trois noms réservés à la tente : *aḥam*, *birgen* et *ehen*, le premier paraît arabe, le second et peut-être le dernier sont empruntés au latin. Seule la terminologie se rapportant à l'intérieur de l'habitation serait berbère : ce qui laisserait croire qu'en adoptant un mode nouveau d'habitation, le Beraber ait gardé le souvenir de l'ancien.

Par contre, la terminologie applicable au douar est restée berbère dans son ensemble. Mais, en cette matière, le vocabulaire du transhumant n'est guère différent de celui du sédentaire. Le mot *tigemmi* désigne le « douar » chez les Berabers et la « maison » dans le Sous ; le mot *tadḍart*, le « centre du douar » chez les uns, et la « maison » ou une « chambre » chez les autres.

Des termes nouveaux se rapportant à l'orientation du douar, à son organisation, aux règles qui président aux mouvements de la transhumance d'hiver et d'été, aux rites dont s'accompagnent les changements de bivac, sont passés en revue et mis en relief par les données de la dialectologie comparée. On décèle ainsi l'origine de l'expression *iḍ usful* qui se rapporte à la première nuit passée dans un campement nouveau. Bien que le touareg connaisse une expression synonyme *ahel aseffil*, c'est au terme arabe *fal* qu'il convient de rapporter l'une et l'autre. Au cours de cette nuit le transhumant tire des présages sur le sort réservé à sa famille comme à ses troupeaux. Il utilise le verbe *sfal*, forme factitive d'origine nominale, signifiant « tirer des présages ».

L'étude de l'ighrem ou du ksar berbère est inséparable de celle de la tente et du douar. C'est, en effet, au ksar que le transhumant entrepose ses

provisions sous la garde de parents âgés ou de Sahariens vivant dans une sorte de demi-servage.

Le mot *iğrem* possède une aire d'extension considérable. On le retrouve à peine déformé sous l'aspect *ağormi* jusque dans l'oasis de Siwa où sont les ruines du temple de Jupiter Ammon. Sa forme diminutive *tiğremt* se rapporte à la kasba. Les Chleuhs du Sud l'ignorent sous cette forme et avec ce sens, mais ils connaissent le mot *agadir* qui désigne en beraber un « mur » ou une « enceinte ».

La maison de l'ighrem est partout d'un type identique : c'est la maison saharienne à terrasse débordante, bâtie par des gens originaires du Sud. Elle frappe par ses grandes dimensions, sa disposition intérieure remarquable, par son architecture presque savante. Mais bâtie par des Sahariens dans la montagne beraber au climat rude, elle résiste mal aux pluies et aux chutes de neige de l'hiver. Le vocabulaire qui s'y rapporte est en grande partie arabe et quelque peu déformé par les nécessités de la phonétique berbère. En particulier le *l* se prononce *n*, comme c'est l'usage chez les Sahariens de l'Atlas.

L'étymologie du mot *taddart* qui la désigne, considérée jusqu'ici comme berbère appelle une révision. Son origine arabe paraît plus vraisemblable. L'expression se rapporte encore au « centre du douar » chez les transhumants ; elle correspond avec ce sens au terme *dar*, en usage chez les grands nomades algériens et jadis, chez les nomades de l'Arabie antéislamique.

Au total, il semblerait que la vie des Beraber du Maroc central, Sanhadja d'origine, ait été modifiée par les grands nomades du Sud, d'origine Zénète. Ils leur auraient transmis leur mode actuel d'habitation : la tente et la maison du ksar dont, à quelques rares mots près, la terminologie est empruntée à l'arabe.

***

M. Roux étudie les « Imdyazen ou Aèdes berbères du groupe linguistique beraber ». On rencontre, dans les tribus berbères du Moyen Atlas de très nombreux poètes. Les uns, les *inešṣaden*, sont des poètes amateurs ne quittant pas leur tribu d'origine. Les autres sont des poètes professionnels ambulants. On les appelle *imdyazen*, pluriel d'*amdyaz*, d'une racine berbère employée dans d'autres dialectes avec le sens de danse ou de musique.

Les *Imdyazen* vont par troupes. Chaque troupe comprend le poète proprement dit qui compose les poèmes qui seront chantés au cours des représentations ; deux accompagnateurs chargés d'aider le poète dans la récitation chantée des poèmes, et un baladin qui, paré comme une femme, joue d'une sorte de hautbois et danse.

Les *Imdyazen* sont originaires pour la plupart des tribus des Ayt Yafelman

habitant les versants nord et sud du Grand Atlas (A. Yahya, A. Izdeg, A. Melghad, A. Hadiddou).

Ils quittent leur pays pour aller vers le Saïs à la fin de l'hiver et rentrent au commencement de l'été. Ils visitent le Sahara à l'automne. L'examen de nombreux itinéraires suivis par ces *Imdyazen* montre que leur aire d'action concorde à peu de chose près avec les limites du groupe linguistique beraber. Cet examen montre encore que ces limites ne sont pas des frontières très nettes mais plutôt des zones mitoyennes de transition.

Les *Imdyazen* dans leurs chants n'emploient pas le dialecte de leur tribu d'origine. Ils utilisent une langue poétique, commune à tout le groupe beraber. Cette langue poétique répandue par les *Imdyazen* et les poètes amateurs des tribus contribue à maintenir l'unité linguistique du groupe beraber.

Délimitation d'une aire linguistique et preuve de l'existence d'une langue commune, tels sont les principaux résultats de l'étude de la vie des *Imdyazen*.

Cette étude comporte d'autres enseignements. Elle nous montre qu'il y a entre ces aèdes berbères et d'autres poètes primitifs, tels que les poètes antéislamiques, par exemple, de nombreux points de ressemblance. Même croyance à l'inspiration accordée par les puissances mystérieuses, même situation morale des poètes, mêmes thèmes traités dans les chants, même langue de clichés, même mélange dans le répertoire de gai et de sérieux, de profane et de sacré.

Mais ce sont là autant de caractères qui apparaîtront plus nettement lorsque seront publiés les textes en prose et en vers, productions des aèdes berbères du groupe linguistique beraber.

***

En collaboration avec M. l'Officier interprète Mercier, et M. Rahhal Abdelaziz, le capitaine Savin présente quelques productions poétiques relevées dans le parler des Beni-Mtir.

Ce sont les *ineššaden*, les véritables chansonniers en pays berbère, plutôt que les *imdyazen*, chanteurs de métier, étrangers à la tribu, qui viennent du Sahara en groupes organisés quand les fèves commencent à mûrir ».

Leur verve traduit autrement les sentiments populaires. Elle s'inspire davantage des événements locaux. Leurs chansons reflètent mieux l'opinion du Berbère, qui n'a guère que cette façon de s'exprimer. A ce titre, elles suscitent plus qu'un intérêt linguistique.

Elles sont volontiers satiriques comme celle-ci cueillie au hasard :

« Je préfère le Roumi à mon père et à ma mère ; car, sans lui, je n'aurais jamais connu le père Ali Zakki ! »

Il s'agit d'un personnage officiel, instruit et disert, conférencier de talent, que l'administration délègue auprès des montagnards berabers pour les entretenir de la castration des ovins, du défrichage du doum ou du chaulage des blés. Il laisse fort amusés, pasteurs et transhumants, soumis d'hier qui accueillent, non sans ironie, d'aussi sages conseils.

Les genres poétiques se différencient par le rythme de la phrase, le thème, son inspiration et les circonstances où ils sont composés.

L'*aferdi*, le chant noble, reste l'apanage de l'*anessad*. Il le récite comme intermède pendant les *ahidous*. Mais on l'entend aussi à la fin d'une diffa. On y parle d'amour et de guerre. Souvent les poètes font tournoi de leurs chants, l'un répondant à l'autre.

La *tajiult* se compose de deux phrases qui ne sont ni rimées ni assonancées et qu'on répète sans se lasser au cours d'un même ahidous en s'accompagnant d'un refrain *ilḥ awawal*. Ce refrain ne varie pas et est sans rapport avec l'idée exprimée par l'unique couplet. Les Beni-Mtir en connaissent ainsi une vingtaine qu'ils servent en toutes circonstances.

L'*azeddai* ou *tazeddait* ou encore la *taiffert* est un enchaînement de couplets de deux phrases courtes ou longues, de rythme uniforme qui cherchent leur inspiration dans les événements de la vie locale. Tour à tour satirique, sentimental, grivois ou frondeur, c'est le genre le plus goûté.

La *tawawait* est l'œuvre du chanteur isolé, du piéton qui chante au cours de sa longue étape, du cavalier qui donne le signal de la course. Bien que de même composition, la *taḥerraft* laisse au chanteur son plein essor dans l'égrènement des vocalises qui traduisent ses enthousiasmes et ses espoirs.

L'*ahellel* est une invocation à Dieu ou aux saints. On la répète inlassablement au cours d'un travail qu'elle accompagne. C'est la chanson des humbles, la complainte des femmes, la berceuse, le chant repris en chœur par les groupes de travailleurs.

Des spécimens de ces divers poèmes accompagnés de leur traduction figurent dans l'étude du capitaine Savin et de ses collaborateurs. Ils complètent et sur certains points précisent notre documentation chaque jour plus riche sur la poésie des Beraber du Maroc central, dont le premier chapitre reste l'œuvre du regretté Henri Basset.

***

Dans le même ordre d'idées, M. l'Interprète militaire Djemri d'Aïn Leuh, apporte pour sa part une contribution de près de cent *izlan* d'ahidous relevés dans le dialecte des Beni Mguild.

Le lieutenant Reyniers d'Aghbala, à la lisière de la dissidence, signale des productions poétiques de belle facture dont l'auteur, une vieille aveugle

irrévérencieusement surnommée la *Taougrat* « Casserole ou Chaudron » s'avère notre ennemie et l'animatrice des courages souvent défaillants des Aït Chokhman.

***

M. l'Officier interprète Guyot communique quelques légendes relevées en pays des Aït Sgougou et dans leur parler. L'une d'elles indique, selon les traditions populaires, l'origine de l'Aguelman Aziza et de l'Aguelman de Sidi 'Ali. Dans une autre, relative au Sultan noir, on démêle aisément les thèmes communs à une des légendes les plus populaires du Maghreb étudiée en son temps par M. Doutté.

***

La communication de M. Rahhal Hamza, présentée avec la collaboration de son frère Abdelaziz, comble une grosse lacune de notre documentation sur la littérature orale des Berabers. Elle apporte la richesse inappréciable de près de deux mille proverbes relevés dans divers parlers du Maroc central. Les ouvrages relatifs à la dialectologie berbère ne mentionnent que tout à fait exceptionnellement des documents de cette sorte. Les plus considérables, ceux du Père de Foucauld, n'en rapportent guère plus de deux cents. On jugera par là de l'importance du fonds berbère et aussi de la sagacité des auteurs. Le travail exige, en effet, une connaissance approfondie du parler. La moisson n'est pas encore achevée. Dès qu'elle le sera, il sera possible de faire une étude raisonnée de ces proverbes dont la connaissance au point de vue pratique — le seul qui nous intéresse — facilitera la tâche de nos interprètes. C'est, en effet, par un dicton, un proverbe cité à propos que se clôt une discussion, se conclut un marché ou se règle un différend.

***

La communication de M. Corjon relative aux prédictions de Sidi Bou Beker renseigne sur un genre de littérature orale rarement signalé. Elle est précieuse par les données nouvelles sur le parler des Ichqern qu'elle fournit, par les renseignements curieux sur l'âme crédule du Beraber qu'elle apporte.

Sidi Bou Beker, l'auteur des prédictions, est mort il y a quelque quatre-vingts ans. Il appartient à la grande famille des Ait Sidi Ali Amhaouch originaire de la Haute-Moulouya. Son père s'installa dans le pays des Ait Youmour, tribu aujourd'hui dispersée dans le Houz de Marrakech, et occupé depuis par les Ichqern. Sidi Bou Beker étudia à la zaouïa de Tamegrout, s'établit ensuite à Linda et parcourut la haute montagne, prêchant partout ses doctrines mystiques, souvent en contradiction avec l'orthodoxie.

Il est célèbre par les prédictions qu'on lui attribue et dont le souvenir, confié à la mémoire de trois générations, est demeuré très vif. Les poètes et les chanteurs se sont accaparés des meilleures en les modifiant parfois au gré des événements, en ajoutant aussi des productions de leur cru. Il est assez difficile de faire une discrimination parmi celles qui circulent.

Sidi Bou Beker avait prédit notre arrivée :

« L'orgueil de Meknès tombera ; le temps du grand Sultan qui effrayait le monde est passé. C'est dans ses murs qu'habitera le Roumi. » — « Fès a répandu ses vedettes blanches dans le col et signale la venue du Roumi. Elle appelle pour la secourir les gens de la montagne qui arrêteront les chacals. O gens du Saïs, écartez-vous, laissez-nous gravir les pentes ensoleillées du Zerhoun, et que nous soyons témoins du drame qui se joue ! »

La montagne berbère ne restera pas inviolée :

« Le Roumi remontera l'Oued Serrou ; il amènera avec lui le tonnerre de ses canons. Les Imazighen épouvantés erreront dans la montagne : piétons et cavaliers tomberont sur le sol. Les rives de la Derna seront néfastes pour vous ! »

« Il fera baigner ses chevaux dans l'Oued Blanc (l'oued elâbid) ; il violera la grande forêt de cèdres de Naour à la montagne d'Iserouta. Les femmes des Aït Chokhman aux beaux bracelets se livreront aux hommes aux figures grossières ! »

Sidi Bou Beker a aussi prédit la résistance de Moha ou Hamou, le désastre d'El Herri, la trahison de ses fils et sa mort tragique, comme aussi la fin de l'indépendance berbère et la mise à l'état de servage de son peuple :

« Pauvres gens, les temps sont révolus. Vous creuserez les routes du Roumi et lui porterez les pierres dont il fera sa maison. Le temps n'est plus où l'homme courageux se faisait respecter avec son fusil. Les bergers (les caïds) mangeront le troupeau : ils ne connaîtront que l'argent et le Juif, hélas ! sera notre maître ! »

« O Dieu ! les Imazighen vivront dans la misère. Juifs et Arabes aux langues longues viendront derrière le Roumi : on ne distinguera plus le bon du méchant ! »

Et pourtant que demande le paysan berbère : « Il laboure sa terre dans la gelée ; il se lève avant l'aurore et moissonne sous le soleil ardent. Que désires-tu de lui, ô toi qui t'enrichis de la sueur des gens ! »

Sidi Bou Beker savait qu'il mourrait par le poison. Il ne repoussa pas le plat qui devait le tuer : « Je n'ai pas peur de la mort, et il m'est impossible d'échapper à mon destin ou de le changer ! »

Puis, ayant mangé, il dit à ses disciples qui l'entouraient : « Je n'irai plus sur la montagne de Bou Ighsin. O montagnards, celui qui vous protégeait va mourir. Des luttes intestines déchireront vos tribus et j'entends le

bruit de la poudre des hommes aux faces immondes. Vous vivrez lamentablement, ô pasteurs de la montagne ! »

Mais les maux dont souffrira le malheureux peuple berbère ne seront pas éternels. L'heure de la délivrance sonnera : Ne me pleurez pas, ô amis qui avez partagé mon existence et vécu à mes côtés. Je reviendrai et serai roi. Je régnerai dans la montagne et ma puissance sera grande dans le monde. » Et encore : « L'heure de la délivrance se fera attendre, mais je reviendrai chasser l'envahisseur ! ».

Près d'un siècle s'est écoulé depuis la mort de ce grand saint et son souvenir est toujours vivace au cœur des Imazighen. Sa tombe, près de Linda, est le lieu de leurs pèlerinages fervents. Soumis et dissidents poussés par le même désir d'indépendance ont foi aux prédictions de Sidi Bou Beker. C'est lui-même ou un membre de la famille de Ahmahouch qui sera le Maître de l'heure et de leur destin.

***

Si Lakhdar est apparenté à une grande famille berbère du Maroc central. Sa situation lui a permis mieux qu'à quiconque de relever dans le parler des Aït Ayyach du Saïs, au milieu desquels il a vécu, une série de textes relatifs à leurs marabouts et à leurs pratiques religieuses.

L'intérêt de la communication réside dans le fait que ces Berbères, campés dans la grande banlieue de Fès sont les frères des Aït Ayyach de la Haute-Moulouya. Ils en sont séparés depuis plus d'un siècle, à la suite de querelles malheureuses avec leurs voisins les Aït Izdeg alliés aux Beni Mguild. Avec le souvenir de leur pays d'origine, où nombre d'entre eux possèdent encore des terres, ils ont gardé l'usage du vieux parler. C'est ce qui ressort de l'étude de Si Lakhdar qu'illustrent par ailleurs nombre d'observations en rapport avec la psychologie religieuse de ces populations.

Dépossédés de leurs vieux saints, les Aït Ayyach durent en créer et s'accommoder de ceux de leur nouvelle patrie. Leurs noms, à cet égard, sont des plus significatifs, bien qu'ils n'apprennent rien de nouveau : Sidi bu ḥaja, Sidi bu bggar, Sidi bu lqnadil, Sidi Imeḫfi, Lalla ḥjira, Sidi bu m'iz, Sidi ḫiar, Sidi lǧrib, Bu wadj'i, Sidi bu tzuggwart, Sidi M'ammar, Bu derbala, Bu l'alumat, Bu feṭṭuz, Sidi lmir, Sidi bu ddik, Sidi bu tqeššurt, Sidi qadi ḥaja, etc.

On apprend en passant que l'aubépine *tadmant* est un arbuste sacré. Les « Lalla tedmant » sont aussi nombreuses que les « Sidi bu tzeggwart ».

Les légendes rappellent les miracles de ces saints inconnus et sans histoire, à l'exception peut-être d'un certain Sidi *lms'aud*, chérif de la postérité du Khamlichi, placé — c'est la légende qui parle — par Idris I[er] à la tête de ses armées, puis, sur les instances de son souverain, devenu le boucher

de ses troupes, par suite du refus de tous d'accepter des fonctions aussi viles.

Il est fait ici allusion à l'aversion du Berbère pour un métier que les nègres sont seuls à pratiquer. De nos jours encore, celui que poursuit la vindicte publique évite le châtiment par le seul fait de s'armer d'un couteau de boucher. Les Guanches, Berbères des îles Canarie . partageaient avec leurs frères du continent des croyances identiques.

L'auteur fait une description sommaire de la *timezgida* beraber dédiée à Sidi 'Abd el Qader el Djilali ou à Sidna Jebraïl et dit en passant un mot du taleb, le seul intellectuel du pays. La mosquée possède ses biens habous, en l'espèce des troupeaux de moutons dont le produit paie les services du taleb et le linceul du pauvre.

L'activité des diverses confréries religieuses en pays berbère est mise en évidence dans le travail de Si Lakhdar. Dépossédé de son fusil, le Berbère accepte volontiers le chapelet du moqaddem de la Zaouïa. C'est pour lui une manière de retourner dans le clan de l'opposition où l'histoire nous le montre obstinément réfugié, à travers les siècles.

***

Le rôle du fqih en pays de langue berbère est connu. A tort ou à raison, on l'accuse de toutes sortes de forfaits. C'est un agent d'arabisation et il faut le surveiller ; ou l'homme d'une confrérie, et on le soupçonne de nous créer des ennuis. L'officier interprète Lesur l'étudie chez les Ait Izdeg. Il accompagne sa notice d'un modèle de contrat où sont stipulées les conditions d'engagement qui l'attachent au douar ou à l'ighrem.

***

Le Capitaine Guennoun du Service des Affaires indigènes présente une étude d'ensemble sur les Ait Oumalou, les « Gens de l'Ombre » lesquels comprennent les Zaïan, les Ichqern, les Ait Ihand, les Ait Ishaq, les Ait Oum el-Bekht, les Ait Ouïrra et les Ait Chokhman. A ces groupements supposés autochtones on trouve des fractions plus ou moins assimilées d'origine maraboutique et prétendant à une certaine parenté avec la dynastie régnante. Ce sont les Aït Taskert (Kebbab), les Aït Sidi ou Amar (Kerrouchen), les Ait Sidi Ali Amahouch (Kebbab, Ksiba, Bouaṭṭas), enfin les Ait Sidi Yahia ou Yousef et les Ait Sidi Amar ou Nalli dans le Grand-Atlas.

Ce travail ne peut être résumé. Il constitue la monographie la plus complète que l'on possède sur une confédération de tribus berbères. A le retenir dans la section de dialectologie on s'expose au reproche d'accaparement. La

linguistique cependant y trouve son compte. Le Capitaine Guennoun, Berbère d'origine, possède à merveille la pratique du dialecte beraber. Il a noté le mot, relevé la phrase chaque fois qu'il a cru la chose nécessaire. Puis ses investigations ont été conduites en berbère. Et il est bon de noter, une fois de plus, que des enquêtes, menées en utilisant le berbère et non l'arabe, comme c'est encore trop souvent le cas, abondent en résultats autrement concluants.

On se bornera à relever des titres de chapitres : les habitants, le type, la langue, le costume, l'habitation, la famille, le douar, la fraction, la tribu, le clan, la djemâ'a, l'amghar et les répondants, la religion, l'hospitalité, les impôts et les corvées, le souq, la guerre, la trêve et la paix, les rôdeurs et les djiouchs, l'informateur, etc.

Observateur exact, l'auteur joue à merveille de l'âme berbère qu'il met à nu dans des analyses d'une concision remarquable. Son chapitre : Rôdeurs et Djiouchs, détaché de l'ensemble, a déjà paru dans le *Bulletin de l'Afrique Française.*

On retiendra les portraits des grands seigneurs tout puissants tels que Ou Saïd el Ouirraoui, Sidi Ali Amahouch et Moha ou Hamou Zayani que le grand écrivain, M. le Glay, appelait, à l'époque héroïque des premières pacifications, le « triumvirat ».

Entre autres détails, on relève le lieu ou Moha ou Hamou tomba mortellement frappé ; ce fut au combat d'Azlag n tzemmourt, près de Taoudjialt, le 27 mars 1921.

« Cette mort fut un événement considérable et la nouvelle s'en répandit « avec la rapidité que l'on devine. Mais personne, parmi les Aït Oumalou « n'y ajouta foi tout d'abord. Pour ce peuple de simples, un homme tel « que Moha ou Hamou qui avait vaincu tant de tribus, ne pouvait pas « mourir. Cependant quand on apprit que Hassan, Amaroq, Bou Azza, « Ba Adi et leurs jeunes frères s'étaient rendus en toute hâte à Tamellaoukt, « pour l'inhumation, il fallut se rendre à l'évidence et la consternation « fut générale. On pleura dans tous les clans, on éteignit les feux dans « toutes les tentes, lesquelles furent abattues en signe de grand deuil. « L'émotion fut d'autant plus vive que le sort avait voulu que le Maître « fut tué précisément dans un combat où ses enfants combattaient dans « les rangs ennemis et pour les infidèles. Cette circonstance, jointe à l'atti- « tude si digne de Moha ou Hamou, fit aussi que dans le camp français « on ne ménagea pas les consolations à Hassan et à ses frères. Si bien que « d'aucuns purent se demander à bon droit si, tout en restant insoumis « jusqu'à son dernier souffle, Moha ou Hamou ne nous avait pas donné des « gages certains d'amitié.

« Les obsèques eurent lieu à Tamellaoukt avec le concours d'une foule « immense de dissidents et de soumis réconciliés dans ce malheur national.

« Du ksar qui avait été témoin de tant d'événements au modeste cimetière,
« que seul un genévrier rabougri signale au passant, des milliers d'hommes
« et de femmes éplorés s'échelonnèrent, les capuchons couvrant les têtes,
« les vêtements jaunis de la boue traditionnelle des jours de malheur.

« Et c'est là, dans ce cadre sévère et grandiose des montagnes zayanes,
« loin du bruit et des intrigues, sous de simples dalles demandées à la
« rocaille voisine, que repose ce noble berbère qui sut jusqu'à la mort
« forcer l'admiration de ses contemporains, ses adversaires y compris. »

***

Les chapitres du travail du Capitaine Guennoun, relatifs à l'organisation de la société berbère constituent une véritable introduction à l'étude de la « Coutume », connue sous les noms d'*abrid* ou d'*izref*. Nos officiers ont relevé de ces *'orfs* locaux que les Kabyles appellent *qanun*. Il est peu de poste qui n'ait consigné le sien en français dans ses archives ou qui ne l'applique dans sa djemaa judiciaire. L'effort réalisé dans ce sens est vraiment remarquable.

Mais relever en français ces monuments archaïques d'une procédure primitive peut satisfaire juristes et sociologues, et moins, berbérisants et philologues. Ceux-ci ont leur mot à dire dans la vaste enquête qui s'organise. L'étude des termes comme : *amasai*, *aneflus*, *izref*, *abrid*, *taḍa amur*, et tant d'autres, berbères ou arabes comme le fameux *'ar*, ne saurait les laisser indifférents.

Ces codes sont souvent transcrits en arabe par les soins d'un fqih. Ce sont ces documents que l'on recherche et dont la traduction sert de base d'étude. On estimera le procédé défectueux.

Ne serait-il pas autrement désirable de faire appel à la mémoire des anciens, de ceux qui ont vécu au temps encore si proche de la siba, et de consigner en berbère, sous leur dictée, la réglementation de vieilles pratiques dont certaines sont déjà frappées de mort?

Ainsi ont procédé le Capitaine Gillet (Azrou) pour l'izref des Ait Arfa du Guigou, l'Officier Interprète Coudino (Khénifra), pour celui des Ait Boumzil, l'Officier Interprète Montgobert (El Hammam) pour les Ait Sgougou ; l'Interprète militaire Djenri (Aïn Leuh) pour les Aït Ouahi.

Pour si considérable que soit leur contribution, on la considérera comme une amorce à une enquête plus vaste dont l'honneur reviendra à nos officiers du bled et à leurs chefs qui, tous les premiers, dès 1911, ont fait reconnaître l'existence légale de la « Coutume » par un texte législatif.

***

Le Capitaine Ayard d'Aïn Leuh s'intéresse à la flore de la forêt et de la haute montagne. Il communique le nom de quelques centaines d'espèces récoltées dans le pays Beni-Mguild et identifiées par M. le Professeur Emberger de l'Institut Scientifique.

***

M. l'Officier Interprète Aspinion relève des textes relatifs aux maladies dans le parler des Ait Arfa du Guigou. Leur identification est parfois impossible. Des maladies graves comme le typhus ne paraissent pas avoir de nom berbère. Le mot *taula* « fièvre » s'applique, comme on le devine, à un grand nombre de maladies dont la fièvre est le symptôme le plus apparent.

Il existe un verbe *aḍen* « être malade » qui figure avec ses dérivés *aḍḍan* « maladie » et *amuḍin* « malade » dans la généralité des dialectes. Mais le Beraber ne les utilise guère de crainte d'attirer le mal dont il prononce le nom. Un malade dira : *iaǧ i ša on, inǧa ii ša.* j'ai attrapé quelque chose, ou quelque chose me fait mal. La maladie elle-même est désignée par le composé curieux *iǧenša.* On dira *iǧenša iḥf, n-eddisl, imeẓẓan, uwuglan,* etc., selon qu'on souffre de la tête, du ventre, des oreilles ou des dents.

Le siège de la douleur éclaire sur la nature du mal : *timiya* (gorge) est l'angine ; *tiẓelmaẓ* (glandes) l'amygdalite, l'adénite, etc. ; *tadant* (dos) les maux de reins ; *lmfasel* (articulations) la goutte, le rhumatisme ; *bu žneb,* le point de côté, etc.

Une maladie comme la syphilis est désignée par des antiphrases euphémistiques dont on note les doublets en arabe : *agellid* (roi) : *umn imoqqorn ; aḥatar ; ameqran* (grand) ; *šširi ; aidžig* (fleur, nuar en arabe) ; *aǧenzir, asru.*

Le vocabulaire se précise quand il s'agit d'affections nettement caractérisées comme les suivantes : *agdžyḍ,* la gale ; *tageddžint,* la variole ; *timeẓẓet,* la teigne ; *ilil,* l'orgelet ; *tafedit,* la verrue ; *tafura,* l'eczéma, etc... La plupart de ces termes appartiennent à un fonds commun à tous les dialectes.

Les noms des maladies du bétail figurent aussi dans le travail de M. Aspinion, qui dévoile, par la même occasion, les secrets de l'art vétérinaire berbère.

Des remèdes employés, les cautérisations et les scarifications paraissent les plus efficaces. Certains autres font partie du domaine de la magie et de la sorcellerie. Les véritables guérisseurs sont les marabouts dont on obtient l'intercession auprès de Dieu par des offrandes appropriées ou la connaissance de rites spéciaux. Le mal est considéré comme une punition infligée par Dieu à quiconque a transgressé sa loi. Son pardon amène la guérison. Les Berbères, comme les Arabes, emploient le verbe *'afu* « pardonner », avec le sens de « guérir ».

***

De son travail sur les parlers du Nord Marocain, M. l'Officier Interprète Renisio extrait des renseignements relatifs aux Sanhadja de Sraïr dont le langage présente une grande analogie avec le Rifain.

L'origine de ces populations est assez obscure. On les suppose venues du Sud. Selon le témoignage d'El Bekri, l'arrivée des conquérants musulmans les trouva déjà dans la région qu'elles occupent actuellement. Or, les Sanhadja, comme les Ghomara leurs voisins arabisés, comme les Masmouda du Haut-Atlas, figurent parmi les grandes tribus Beranes qu'on oppose volontiers au groupe Botr ou Zénète.

De la masse des tribus rifaines dont les parlers s'apparentent à la Zenatya, il semble qu'il faille en détacher le groupe Sanhadja. Il en occupe la partie occidentale, celle qui est restée le mieux à l'abri de l'invasion zénète.

On y relève nettement des caractéristiques propres au grand groupe dialectal Beraber-Chleuh, dont il se trouve séparé par une aire arabophone considérable avec Fès pour centre d'attraction.

En phonétique, on note un *l* permutant avec *ž* et *i* par l'intermédiaire d'un *l* palatisée ; en rifain, la permutation de *l* en *r* différent de *r* normale, constitue le trait le plus marquant. Cet *l* s'observe dans le groupe beraber du Nord : Beni Mguild, Zayan, Ichqern, etc..., on peut l'entendre *dž*, puis par dissociation *d*, *ž* ou *g*.

Le groupe consonantique *ll* devient *ll* ou *ll* et *l*, comme en Beraber et non en Rifain. De même, le groupe *nl*, formé de la particule du génitif *n* et du *l* initial du nom féminin placé à sa suite, se maintient en Rifain, et se réduit à *n*, chez les Sanhadja et les Berabers du Nord.

L'examen de la morphologie et de la syntaxe fournit aussi des données concluantes.

Le nom est de la forme *v*X ou *tv*X, *v* étant *a*, *i* ou *u* chez les Sanhadja et les Berabers, et exceptionnellement cX ou *tc*X, comme le fait est fréquent en Rifain.

Les verbes de la forme cC^1C^2 ou C^1eC^2 (type *neǧ*) se conjuguent au parfait : *inǧa*, *tenǧam*, *enǧan* ; le Rifain connaît : *tenǧim*, *enǧin*. Comme leurs frères de la Grande Kabylie, les Sanhadja de Sraïr ont leurs catégories de verbes d'état à conjugaison incomplète.

Le fait le plus caractéristique est l'existence de ce temps appelé aoriste dépendant, ou aoriste, sans autre épithète, ou imparfait conjugué sans particule que les parlers du Nord ignorent et que le groupe Beraber-Chleuh emploie couramment.

Le vocabulaire des Sanhadja contient des termes propres au groupe Beraber-Chleuh. Parmi les verbes : *iẓi*, se disputer ; *ebḍu*, tomber ; *eddu*, aller

contre *ugur*, rifain ; *skar*, faire ; *zun*, partager ; *ezdu*, lâcher ; *meddžul*, être blanc ; *skerkis*, mentir ; *ergel*, fermer ; *sels*, se vêtir contre *ireḍ* en zenatiya ; *eks*, paître, contre *ewes* ; *enker*, se lever ; *ekšem*, entrer, contre *adef*, etc...

Parmi les noms : *allen*, yeux, contre *tiḷḷawin* ; *azekka*, demain et *tiušša* ; *azgar*, bœuf et *afunas* ; *idyam*, hier et *idgam*, Sous ; *imi*, bouche, contre *ayemmum* ; *yiwen*, un et *iun*, correspondant à *iun*, Beni Mtir et *ian*, Ait Atta ; *taggust*, piquet, contre *žiž* ; *tagant*, lentisque, contre *fadis* ; *tadut*, laine et *taduft* ; *tisisuni*, aiguille et *tisigneft* ; *tamazirt*, pays et *tammurt* ; *tatten*, brebis comme en Chelha, etc.

Le vocabulaire Sanhadja semble même renfermer des expressions plus familières au groupe Zenaga du Sud qu'au Beraber du Nord. Il en contient d'autres tombées en désuétude au Maghreb, telle *endi*, avec le sens de « être » qu'on ne retrouve guère qu'à l'extrême pointe du domaine berbère à Siwa sous la forme *di*. On y chercherait volontiers l'origine de la copule *d* en usage dans le groupe Beraber-Chleuh, très employée dans le groupe Zénète et connue de certains parlers arabes du Nord, celui des Djebala par exemple.

Un mot comme *tahala* « source » correspond à *tala* du groupe Zénète et à *tahala* du Touareg, avec un *h* peut-être euphonique. Dans l'aire considérable, aujourd'hui arabisée du couloir de Taza et de ses abords, on relève fréquemment des toponymes dans lesquels figure cet *h*. Attestent-ils la persistance du souvenir d'une occupation de Berbères Sanhadja?

Le mot *izerf* a gardé chez les Sanhadja le sens de « chemin » et non celui de « coutume » qu'il a dans le groupe Beraber. Mais sa présence témoigne d'une parfaite identité d'organisation sociale dans l'un et l'autre groupe à jamais séparés.

Des textes accompagnent l'étude de M. Renisio. L'énumération des tribus berbérophones du groupe facilite le tracé de son domaine. On en excluera leurs voisins et frères, les Sanhadja de Gheddo et de Mosbah définitivement acquis à l'arabe.

***

D'autres communications annoncées n'ont pu nous parvenir. Au surplus, comme les précédentes, leurs auteurs, officiers et interprètes, sont berbérisants dans la mesure où il est permis d'appliquer le terme à ceux qui ont la pratique d'un dialecte. Ils ne sont ni grammairiens, ni phonéticiens de profession. Leurs documents, considérés au point de vue de la linguistique théorique et savante, sont d'une valeur souvent contestable. C'est pourtant à leurs efforts combinés que le Maroc berbère doit de n'être pas resté inconnu. Leurs connaissances acquises au contact des réalités, sont

avant tout d'ordre pratique et utilitaire. Elles sont aussi désintéressées. Rien ne les oblige à nous les communiquer. C'est considérées dans ce sens que leurs études servent tout de même la science.

Par ailleurs, ce n'est pas uniquement pour une question de méthode qu'elles se rapportent dans leur totalité à une seule région du Maroc Berbère : le Maroc Central, et à un seul dialecte : le Beraber du Nord. C'est qu'il s'est toujours trouvé là des chefs militaires éminents qui ont contribué au développement des études berbères et à leur vulgarisation. On leur dédie volontiers en hommage les modestes travaux de leurs collaborateurs.

Le secrétaire :

E. Laoust.

***

Troisième et huitième Sections

HISTOIRE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE L'OCCIDENT MUSULMAN

La troisième et la huitième sections consacrées, l'une à l'étude de la littérature et de la civilisation arabes dans l'Afrique du Nord, l'autre à celle de l'histoire des sciences chez les Arabes, se sont réunies le jeudi 12 avril sous la présidence de M. Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger. Neuf communications ont été présentées par MM. Chottin, Allouche Abdulwahhab, Bissen, le R. P. Koehler, Noiville, Renaud, Buret et Blachère.

M. Chottin expose les résultats de ses recherches sur le rythme à cinq temps dans la musique marocaine. Ce rythme, très employé dans les fanfares des *ġayyâṭ* et des *ṭabbâl*, soit dans les mousem, soit pendant les cérémonies des confréries religieuses, Aïssaoua et Hamadcha, est aussi connu des femmes et des enfants. Le peuple tout entier le pratique d'instinct. Il paraît être le rythme exclusif des *haïdouz* berbères. Par contre, la musique andalouse semble l'ignorer tout comme la musique populaire française. D'autre part, étant donné l'importance du nombre cinq dans les rites magiques de l'Afrique du Nord, il est permis de se demander si les mélodies rythmées à cinq temps ne procèdent pas d'anciennes incantations. Il serait, en tout cas, intéressant de rechercher les influences berbères que décèle l'existence de ce rythme dans la musique marocaine.

M. Allouche donne une analyse succincte d'un ouvrage encore inédit d'Ibn al-Qâḍî, intitulé *Durrat al-ḥiǧâl fî ġurrat asmâ' ar-riǧâl*, écrit au

Maroc en 999, 1591. La *Durrat al-ḥiǧâl* est un recueil de biographies d'illustres docteurs musulmans de tous les pays de l'Islam. Dans la pensée de l'auteur, l'ouvrage devait former la suite du grand répertoire d'Ibn Ḫallikân, intitulé *Wafayât al-aʿyân*. Le voyage qu'Ibn al-Qâḍî fit en Orient lui permit de mener à bonne fin son projet et l'on trouve dans la *Durrat al-ḥiǧâl* tous les renseignements que l'auteur avait pu recueillir au Caire et en Arabie. Il est cependant naturel que l'intérêt de cette compilation réside surtout à nos yeux dans les biographies des savants marocains qui y figurent.

M. Abdulwahhab, délégué du Gouvernement tunisien, donne ensuite une analyse de quelques manuscrits de sa bibliothèque privée. Quelques ouvrages semblent uniques ou rarissimes, telle une compilation d'un anonyme, intitulée *ad-Durar an-naṯîra fî aḫbâr al-Ǧazîra*, sur la conquête de l'Espagne par les Arabes. Tels sont aussi quelques manuscrits sur la médecine et une recension de la *Ḥamâsa* d'Abû Tammâm par al-Aʿlam aš-Šantamarî avec commentaire du même, des variantes et des additions aux éditions jusqu'ici connues.

M. Bisson communique une étude sur un opuscule d'Aḥmad Bâbâ le Soudanais intitulé *Miʿrâǧ as-suʿûd*, fixant les conditions de la traite des nègres. Ce petit traité est une *fatwa* rendue en 1021/1615 à la demande d'un habitant de l'oasis du Touat, ému par les abus de la traite qui s'était beaucoup développée à la suite de la conquête du Soudan par al-Manṣûr. Aḥmad Bâbâ y rappelle aux Musulmans les règles à observer dans le commerce des esclaves. Il réfute en passant quelques sophismes des traitants et en profite pour procéder à une véritable réhabilitation de la race noire. Les sentiments humains dont fait preuve Aḥmad Bâbâ dans sa *fatwa*, nous le font apparaître sous un jour curieux et plutôt sympathique.

Une communication du R. P. Koehler sur les captifs chrétiens de Meknès a fait justice des exagérations jusqu'ici admises sur le nombre des prisonniers internés dans les geôles des Sultans marocains. Faisant usage de documents de première importance, comme les manuscrits inédits de la Mission franciscaine, utilisant les récits des voyageurs, rédempteurs et captifs chrétiens ayant résidé à Meknès, le R. P. Koehler est arrivé à de très grandes précisions sur la date et la durée du séjour des captifs à Meknès, sur les divers endroits où ils résidèrent, sur leur nombre approximatif, enfin sur l'existence incontestable du sang européen dans l'ancienne capitale de Moulay Ismâʿîl, à la suite de l'établissement dans cette ville de certains renégats qui firent souche et occupèrent d'honorables fonctions. Un doute pèse toutefois sur la prétendue origine chrétienne de la Kasba d'Agouraï :

les noms européens qu'on y rencontre, en effet, s'expliquent par l'arrivée de quelques immigrés anglais ou américains, il y a soixante-dix ou quatre-vingts ans.

M. J. Noiville expose ensuite les résultats de ses recherches sur le culte de l'Étoile du Matin chez les Arabes préislamiques et sur la fête de l'Épiphanie. Celle-ci, primitivement fête de la naissance du Christ, doit sa date à une fête païenne de Pétra en Nabatène où, comme dans la tradition chrétienne, une vierge enfante Dusarès. La grotte de Bethléem a, semble-t-il, pour prototype les temples rupestres de Pétra. L'étoile de l'Épiphanie est représentée dans la fête païenne, par l'Étoile du Matin, la grande divinité des Arabes depuis Édesse jusqu'à la Mecque, la manifestation de Dusarès en Nabatène. Jésus lui-même, dans l'Apocalypse s'appelle « l'Étoile du Matin ». Les Mages, d'après certaines traditions, sont Arabes ; les produits qu'ils apportent sont spécifiquement sud-arabiques. Il est donc légitime de se demander s'il n'exista pas une « adoration des Mages », dans les cultes arabes.

M. le Dr Renaud communique le résultat de ses études sur un point d'histoire de la matière médicale des Arabes d'Occident. Lucien Leclerc, le traducteur d'Ibn al-Bayṭar et d'Abd al-Razzâq al-Jazâirî, avait cru pouvoir identifier l'expression *Jawz az-Zanǧ*, d'Ibn al-Bayṭar, avec la noix de kola. C'est là une erreur. D'autre part, Leclercq, à la suite d'Abd ar-Razzâq a méconnu ce produit, cité dans le *Kašf ar-rumûz* sous le nom de *gûr*, pour *gûrû*, qui est effectivement l'appellation la plus courante de la kola dans les dialectes du groupe mand et l'origine de sa désignation par les voyageurs portugais et anglais de la côte occidentale d'Afrique à la fin du XVIe siècle. Le Dr Renaud a découvert la source où 'Abd ar-Razzâq et l'auteur anonyme d'un glossaire de matière médicale marocaine ont puisé. C'est la *Ḥadîqat al-azhâr*, manuscrit dont il a déjà signalé l'existence, et qui est l'œuvre d'al-Wazîr al-Ġassânî, médecin du Sultan Aḥmad al-Manṣûr. La mention de la kola par al-Ġassânî, sous le nom de Caroube du Soudan, est de 1586, antérieure de cinq ans à la conquête du Soudan. La méthode de conservation de ces noix est identique à celle qu'ont décrite les explorateurs français du siècle dernier. La noix de kola était avec la poudre d'or, un des éléments du trafic transsaharien, complémentaire du principal objet, la traite, mais son importation cessa bien avant que le commerce des esclaves périclitât. Le Dr Renaud voit dans ce fait le résultat de l'introduction au Maroc du thé, excitant nervin du même ordre que la kola, qui est devenu la boisson nationale.

M. Buret présente une notice biographique succincte sur Sidi Qaddûr al-'Alamî, tirée d'une anecdote transmise par la tradition orale et d'une

autre tirée d'un court recueil contenant les productions poétiques de ce personnage. Les autres renseignements proviennent de deux ouvrages en cours de composition : l'un du lettré de Fès, Si ʿAbd al-Ḥayy al-Kattânî ; l'autre de Moulay al-Kabîr ibn Zîdân, mezouar des Chorfa alaouites de Meknès. Les mystiques marocains voient dans les chants de Sidi Qaddûr, même dans les plus érotiques, un sens mystique. Ce saint poète mourut à Meknès le 26 ramadân 1266/1er août 1850.

M. Blachère présente enfin une communication sur une source de l'histoire des sciences chez les Arabes. De l'examen des compilations d'Ibn al-Qiftî, d'Ibn Abî Uṣaïbiʿa et de Bar Hebraeus, il ressort qu'une grande partie des données fournies par ces ouvrages provient d'un opuscule écrit par l'Andalou Abu l-Qâsim Ṣâʿid, mort à Tolède, en 462/1070. Cet opuscule intitulé *Ṭabaqât al-umam (les Catégories des Nations)* n'est qu'un exposé superficiel du développement des sciences chez les Anciens et les Modernes, notamment chez les Grecs et les Arabes. C'est de plus en plus un ouvrage de seconde main. Le tort des compilateurs postérieurs qui ont été nommés, a été de donner à l'opuscule de Ṣâʿid une valeur d'information qu'il n'a pas et qu'il n'a jamais voulu avoir. En conclusion, il sera bon désormais de se montrer plus circonspect qu'on ne l'a été jusqu'ici, dans l'utilisation des renseignements fournis par les compilations ayant pour base les *Ṭabaqât.*

Le secrétaire :

R. Blachère.

***

Quatrième section

ARCHÉOLOGIE PRÉISLAMIQUE NORD-AFRICAINE

La section d'archéologie préislamique nord-africaine s'est réunie sous la présidence de M. Gsell.

Huit communications ont été présentées : deux sur la préhistoire, une sur l'époque carthaginoise et cinq sur les antiquités romaines.

M. le médecin-major Russo, chef du Service hydrologique du Maroc, a lu des *Remarques sur la préhistoire marocaine.*

Il existe, sur les rochers gréseux du Nord saharien, des signes alphabétiformes accompagnant des dessins de grands animaux décrits par divers auteurs, notamment par Flamand dans les « Pierres écrites ». Ces signes alphabétiformes, très fortement patinés, sont contemporains des dessins de grands animaux. Ils doivent, selon les plus grandes probabilités, être

rattaches à la fin du paléolithique ou au début du néolithique (dans le sens africain des mots). Ils sont entièrement comparables aux signes du Mayet de montagne, d'Alvao, de Puyravel et, sans préjuger de l'authenticité du jugement, de Glozel. Ils tendent donc à confirmer la communauté de civilisation, au néolithique, des populations des rives nord et sud de la Méditerranée occidentale (Russo).

Le P. Henry Koehler, aumônier de la colonie française de Tanger, lit une note sur les fouilles qu'il a faites, avec une si prudente méthode, à la grotte dite des idoles et sur la découverte d'une sépulture néolithique au même endroit.

La grotte lui paraît avoir servi d'abord d'habitation puis, ultérieurement, de sanctuaire, et il propose de l'identifier avec la grotte d'Hercule.

M. de Roquemaure, de Marrakech, auteur d'un mémoire substantiel et bien documenté sur « l'occupation du littoral, au sud de Mazagan, par des colonies phéniciennes », remet en honneur la thèse de l'identification du Cap Blanc, — au lieu du Cap Cantin, — avec le Promontorium Solis des auteurs anciens.

M. Carcopino, professeur à la Sorbonne, donne lecture d'un mémoire sur le culte des Cereres. Il reconnaît en elles les déesses thesmophores de Syracuse et croit pouvoir établir que leur religion, introduite par les Carthaginois, a été diffusée par les rois berbères. Il explique la popularité dont elles ont joui parmi leurs sujets par un mysticisme spécial, supposant des conceptions analogues à celles par lesquelles on explique la nuit de l'erreur, et fixe au 13 décembre le *dies Cererum* d'après un passage de Salluste dont il corrige le texte qui lui paraît altéré.

M. Albertini, directeur des Antiquités algériennes et professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger fait une communication sur un poste romain de l'extrême Sud algérien. Il s'agit du poste de Messad, dans les monts des Ouled Naïl. Il a été occupé sous les Sévères par une garnison lancée en antenne en avant du *limes*. Des inscriptions récemment découvertes confirment l'existence de cette garnison de Septime Sévère à Alexandre Sévère. L'une d'elles donne le nom antique de la localité sous la forme *castel(lum) Dimm...* Le village arabe situé en ce point, ainsi que l'oued voisin, ont conservé le nom antique sous la forme de Demmed.

M. Poinssot, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie, communique deux études approfondies, l'une sur un four à galettes et des réchauds puniques, l'autre, en collaboration avec M. Lantier, sur une *insula* de Car-

thage, « l'îlot de la chasse au sanglier », sur la colline dite de Junon.

Dans cette dernière étude sont décrites, avec des commentaires particulièrement intéressants sur leur caractère prophylactique, un certain nombre de mosaïques.

M. Chatelain, communique une inscription chrétienne de Volubilis dont il a pu, grâce à M. Carcopino, trouver la lecture complète. C'est l'épitaphe d'un vice-praepositus mort en l'an 616 de l'ère maurétanienne, ce qui correspond à l'année 655 de notre ère. Ce texte jette une lueur nouvelle sur la survivance de Volubilis au delà de l'hégire.

Enfin, M. Gsell, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, donne lecture d'une étude sur « les vieilles exploitations minières de l'Afrique du Nord ».

La plupart des exploitations sont de date récente, nous n'avons pour l'époque carthaginoise, aucun texte précis sur ce sujet ; pour l'époque romaine, aucune inscription concernant les organisations minières et un nombre infime de documents littéraires.

Au contraire, à l'époque musulmane, la valeur des mines de l'Afrique du Nord s'accrut. On connaît un centre de mines d'argent dans le Sous, à Tamdelt ; une mine d'or à Taza ; des mines d'or dans la région de Sijilmassa ; un centre minier important au nord de Tébessa et des exploitations de mines de fer auprès de Bône, de Bougie, de Mélilla et sur d'autres points du Maroc ; des mines de cuivre dans la petite Kabylie et dans le Tadla. Une partie de ces minerais était exportée en divers pays, notamment en Orient et au Soudan. On en exportait même en Europe et nous connaissons des traités du moyen âge, qui assurent aux Vénitiens l'exportation en franchise du plomb du royaume de Tunis et de Bougie.

Le secrétaire :

L. Chatelain.

Annexe.

Vœu formulé par M. Gsell en faveur de l'établissement d'une carte historique de la Berbérie du VII^e^ au XVI^e^ siècles.

La géographie de la Berbérie musulmane est encore fort mal connue ; l'on trouve chez les historiens et les géographes arabes du moyen âge un grand nombre de toponymes qui n'ont pas encore été identifiés quoique très souvent ils soient indiqués sur des itinéraires dont les deux extrémités nous sont connues. D'autre part, beaucoup de monuments et de ruines, appartenant à l'époque musulmane, sont qualifiés d'antiques ou n'ont

même pas été signalés. Il y aurait donc intérêt à établir, pour la Berbérie musulmane, un atlas historique conçu dans le même esprit que les deux atlas archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie ; cet atlas devrait comporter des cartes accompagnées d'un texte explicatif comprenant une description sommaire du gîte et une bibliographie complète. Il est à souhaiter que la même échelle soit adoptée pour chacun des atlas historiques du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie tout en faisant rentrer ces atlas dans les publications géographiques officielles propres à chacun des trois pays de l'Afrique du Nord. *(Adopté.)*

***

Cinquième section

HISTOIRE DE L'ART MUSULMAN

La section d'Histoire de l'art musulman a tenu deux séances sous la présidence de M. Georges Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, directeur du Musée des Antiquités algériennes.

M. P. de Cenival, directeur de la Section Historique du Gouvernement Chérifien a démontré que, contrairement à l'opinion partout admise, la médersa Ben Youssef de Marrakech, œuvre du sultan saadien Moulay Abdallah, n'a pas pris la place d'une médersa mérinide élevée par le sultan Aboul Hasan. La médersa mérinide de Marrakech, au témoignage de nombreux auteurs européens qui nous en donnent des descriptions fort précises, se trouvait au nord de la mosquée almohade de la Qasba. Une médersa du XII^e^ siècle, due sans doute à l'almohade Yaqoub El Mansour existait dans l'enceinte du palais au sud de cette même mosquée. Ces faits posent, de façon nouvelle et plus claire le problème historique des médersas au Maroc et jettent un jour nouveau sur l'histoire monumentale de Marrakech.

M. Prosper Ricard, chef du Service des Arts Indigènes, présente des documents d'architecture marocaine moderne trouvés par lui à Marrakech. Un architecte inconnu a reporté sur un carnet les plans des constructions faites par ses soins dans divers palais impériaux, en particulier à Meknès et à Marrakech. M. P. Ricard a l'intention de compléter par des recherches sur place cette très précieuse documentation sur l'esprit et les procédés de l'art monumental à la fin du XIX^e^ siècle au Maroc.

M. P. Ricard présente une note du Lieutenant Goudart, du service des Affaires Indigènes, sur les bijoux de la tache de Taza. Une étude technique et décorative est accompagnée de beaux dessins de ces bijoux d'une facture vigoureuse et d'une solide élégance.

M. Élie Lambert, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Caen, précise dans une note du plus haut intérêt dans quelle mesure la voûte nervée hispano-mauresque a pu contribuer à l'élaboration de la voûte d'ogives. Il démontre qu'il ne saurait s'agir ici d'une imitation à proprement parler. Les maîtres d'œuvre français ont seulement trouvé dans les voûtes de nervures, qui durent être si nombreuses dans la péninsule ibérique au Xe et au XIe siècles, de précieuses suggestions. Ils se sont inspirés dans un esprit tout architectural de ces formes toutes décoratives.

Il faudrait refaire toute l'histoire des voûtes à nervures, qui, en France, apparaissent, au contraire de ce qui est généralement admis, nombreuses et bien différentes des premières voûtes d'ogives. Dès maintenant la théorie courante sur l'origine de la croisée d'ogives, qui serait née à la fin du XIIe siècle dans la vallée de l'Oise, apparaît difficile à accepter. Il est probable, au contraire, qu'un lent et complexe travail a précédé, en diverses provinces, l'apparition des premières croisées d'ogives qui seraient nées de l'adaptation de la nervure à la voûte d'arêtes.

M. Terrasse, directeur d'études à l'Institut des Hautes Études Marocaines, expose comment les influences byzantines ont contribué à la formation de l'art omeiyade du Xe siècle. L'art cordouan doit à Byzance, avec presque tout son décor géométrique, les formes les plus évoluées de son décor floral. Cette influence a été souvent directe : les mosaïques d'émail du miḥrâb d'El Hakem, œuvres d'artistes byzantins, présentent les mêmes motifs que celles de la basilique de Saint-Marc à Venise. Mais le rayonnement de Byzance s'est aussi exercé sur tout l'art musulman d'Occident par divers intermédiaires orientaux. Le décor géométrique de la chaire de Kairouan est d'influence byzantine ; le décor floral du XIe siècle en Ifriqya et celui du XIIe siècle au Maghrib doivent beaucoup aussi à l'art chrétien d'Orient. Il faut donc poser, en Islam comme en Chrétienté, la question byzantine d'Occident.

M. Georges Marçais, président de cette section, décrit les importants vestiges de la forteresse mérinide de Honein près de Nédromah qu'il a identifiés et relevés. Ils fournissent, avec de très beaux restes de décors, de remarquables exemples de l'architecture militaire maghribine au XIVe siècle. M. Georges Marçais joint à sa magistrale analyse archéologique une étude historique qui éclaire d'un jour tout nouveau l'histoire du Maghrib central au XIVe siècle et celle des ports africains pendant tout le moyen âge.

M. Georges Marçais présente ensuite son relevé des carreaux de faïence lustrée du miḥrâb de Kairouan. Il démontre l'origine mésopotamienne de ces faïences et met ainsi au point l'histoire tant discutée de la céramique des premiers siècles de l'Islam.

Le secrétaire : Henri TERRASSE.

***

SIXIÈME SECTION

GÉOGRAPHIE DU MAROC

La Section de Géographie du VI[e] Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, présidée par M. Arbos, professeur de géographie à la Faculté de Clermont-Ferrand, a tenu deux séances, les 11 et 12 avril. Ces deux séances ont été très remplies et ont paru trop courtes.

Douze communications ont été présentées. Quelques-unes, voisines par leur sujet, biologie, élevage du mouton, mouvements de la population, ont pu être rapprochées pour une discussion d'ensemble.

Le Docteur Weisgerber apporte une « Contribution à l'histoire de la cartographie marocaine ». L'auteur qui, depuis 1896, date de son premier débarquement au Maroc, n'a cessé de travailler pour la cause française, expose dans quelles conditions il établit successivement diverses cartes de reconnaissance, des Chaouia, de la région de Fès, de celle de Meknès. Ces cartes représentaient un progrès remarquable de nos connaissances sur la topographie marocaine ; elles ont rendu de grands services pour la conduite des colonnes militaires. La carte de la région de Fès au 1 : 100.000[e] que l'auteur dépose pour les Archives du Congrès a conservé sa valeur scientifique.

Le Docteur Russo commente les « Travaux du Service hydrologique du Maroc de 1925 à 1928 ». Le Service hydrologique du Maroc, organe à la fois militaire et civil confié au Docteur Russo, a, de 1925 à 1928, établi un certain nombre de données géologiques servant de base à des conséquences hydrologiques. Il a mis en lumière, par soixante-quatorze rapports, cinq cartes de diverses régions et notamment du Rif, par vingt-sept études et notes publiées à l'Académie des Sciences, à la Société géologique de France, à la Société de Géographie et dans la Revue de géographie marocaine, les principales données suivantes : 1° Constitution du Rif qui apparaît comme une chaîne d'âge alpin et de forme tectonique différente de ce qui était admis jusqu'à présent ; 2° continuité des Djebilet et du Moyen Atlas ; 3° prolongement de la meseta oranaise vers la meseta marocaine sans séparation complète entre elles ; 4° constitution de la plaine des Abda-Ahmar dans l'Ouest marocain ; 5° hydrologie du Rif et de la ville d'Ouezzan ; 6° hydrologie du Haouz de Marrakech ; 7° hydrologie de Meknès, de Rabat, de Casablanca ; 8° hydrologie des Abda ; 9° hydrologie et géologie de la Haute et Moyenne Moulouya.

M. Joleaud étudie « Les groupements biogéographiques de la Berbérie ». Il montre comment on peut répartir la faune continentale de Berbérie dans les cadres botaniques suivants : faune de la savane à arganiers du Maroc sud-occidental ; reliques de la faune de la savane steppique à mimosées du Sud barbaresque ; faune des steppes à graminées des Hauts Plateaux ; faune des steppes désertiques du Sahara ; faune de la prairie à palmiers-nains du nord-ouest barbaresque ; faune des forêts de chênes-lièges de l'Atlas littoral numidien et kroumirien ; faune des montagnes de la Berbérie intérieure.

M. Emberger montre « l'importance du chêne-liège dans le paysage marocain avant la destruction des forêts ». Tout le Maroc occidental était boisé ; seul, le Maroc oriental paraît posséder des steppes originelles. La forêt s'est maintenue dans les régions relativement bien arrosées, c'est-à-dire au Maroc septentrional et dans la montagne ; mais elle est loin d'être aussi belle que dans le passé. Le chêne-liège y jouait un très grand rôle. La forêt de la Mamora s'étendait de l'Océan à l'oued Beht sur une profondeur de 100 kilomètres. Tous les sols non calcaires et pas trop argileux entre l'oued Beht et Taza portaient le chêne-liège : il en reste des traces qui excluent le doute. On peut affirmer que cette essence peuplait tous les sols siliceux (argiles exceptées) recevant un minimum de 100 millimètres de pluie annuelle et jouissant d'un climat doux (moyenne annuelle oscillant autour de 15°). Cette aire d'extension naturelle est petite en comparaison de ce qu'elle paraît avoir été au cours de périodes géologiques relativement récentes, lorsque le Maroc était plus humide qu'aujourd'hui. Le chêne-liège était alors répandu sur le Maroc entier. Le dessèchement l'a peu à peu éliminé des régions méridionales où il n'y en a presque plus. La forêt de chênes-liège n'était pas partout identique à elle-même. La nature physique du sol et les climats locaux déterminent des variantes intéressantes à connaître : types de la Mamora, lusitanien, Zaër, montagnard, etc..., caractérisé chacun par une composition floristique particulière.

M. Larnaude étudie « l'émigration temporaire des indigènes algériens en France ». L'émigration en France est un phénomène récent à peine amorcé avant la guerre. Le nombre d'indigènes séjournant en France peut être estimé à 90.000 environ, à la fin de 1927. Ils proviennent particulièrement de la grande Kabylie et de l'ouest de la petite Kabylie. Ce sont des régions de moyenne montagne et de forte densité de population, où l'émigration temporaire à l'intérieur de l'Algérie se pratique de longue date. C'est la France qui recueille aujourd'hui la principale dérivation de ce courant. Sous cette forme nouvelle, l'émigration temporaire a complètement transformé le genre de vie de certaines régions de l'Algérie, et, malgré ses incon-

vénients divers, elle est un élément de prospérité pour ces pauvres populations.

M. Robert Ricard présente une communication sur « l'émigration des Juifs de Tanger, Tétouan et Larache, en Amérique du Sud ». Le mouvement, relativement ancien, s'est accentué surtout depuis 1880. On distingue deux principaux courants, l'un vers le Vénézuela, le Pérou oriental et le Brésil, l'autre vers l'Argentine. La plupart de ces émigrants reviennent au Maroc après fortune faite ; beaucoup d'entre eux se font d'ailleurs naturaliser Brésiliens, Argentins, etc. Quelques-uns restent en Amérique et y font souche mais il semble que ce soit une infime minorité.

M. Charton analyse « les caractères du peuplement européen au Maroc ». Il signale les progrès du peuplement rural, caractérise la situation des centres ruraux, les types de villes européennes toujours annexées aux villes indigènes, les unes comme Casablanca, Kenitra, Oujda où l'élément français dirige l'évolution, les autres où la ville indigène commande l'évolution européenne, comme à Fès et Marrakech. Rabat, par sa situation administrative, géographique et politique, est à la fois une cité indigène et une ville européenne dont l'équilibre est à signaler. Il est intéressant que le Maroc qui n'est pas un pays neuf au sens démographique ait deux centres vivants, Casablanca et Rabat, dont le rôle complémentaire est une des conditions de l'équilibre français.

Le Vétérinaire-Major Velu demande « A propos de l'élevage du mouton : Pouvons-nous et devons-nous essayer de modifier le milieu? » La transhumance et la vaine pâture ont, au cours des siècles, peu à peu ruiné la végétation sur de vastes espaces où le sol, impropre à la culture, est aujourd'hui stérilisé. La population animale est devenue trop nombreuse. Si nous ne faisons rien pour modifier la situation actuelle, nous allons augmenter le ruissellement, favoriser l'érosion, tarir les sources et contribuer au suicide du pays. Mais nous pouvons modifier le milieu, l'améliorer. Il suffit pour cela d'appliquer au pâturage les méthodes employées par les forestiers dans les Alpes (barrages, fossés de niveau, zones de mise en défense, etc.). Pour cela, il faut : 1° éduquer les masses et l'enfant ; 2° créer un service de restauration des pâturages ou augmenter les attributions du service forestier ; 3° étudier une législation sur l'utilisation du pâturage.

M. Bonjean présente une monographie sur « le mouton dans la circonscription d'Oued Zem ». La sécheresse du climat, la nature calcaire du sol, le régime de la propriété, des ressources en eau suffisantes bien que mal réparties, ont permis dans la région d'Oued Zem, l'élevage d'un cheptel

ovin très important, appartenant à une race genre mérinos, appréciée à la fois pour sa viande et pour sa laine. Les croisements et surtout la sélection, les conditions techniques et économiques de l'élevage (faire-valoir direct) tendent à améliorer encore cette race du Tadla et à accroître le nombre des sujets. Toutefois l'extension des cultures et la diminution des surfaces de pacage qui en résulte restreignent notablement les possibilités de développement d'une population ovine déjà trop dense. La transhumance pourrait remédier à cette situation. M. Bonjean étudie les conditions dans lesquelles elle est actuellement pratiquée, l'évolution qu'elle a subie, son avenir : l'organisation de la grande transhumance permettrait d'assurer en tout temps l'alimentation du cheptel et, partant, son développement. Mais cette organisation soulevant divers problèmes inter-régionaux devrait faire l'objet d'une réglementation administrative d'ensemble.

M. Arbos compare « la vie pastorale française et la vie pastorale marocaine ». Il montre que les diverses migrations constatées dans l'Atlas ont des correspondances dans les montagnes alpestres. Mais une terminologie imprécise fausse souvent les véritables rapports. Les Berbères sont moins exclusivement pasteurs que les bergers qui pratiquent la transhumance dans les Alpes : leurs migrations ont plus de ressemblance avec les déplacements saisonniers des montagnards s'élevant sur les flancs de leur vallée, malgré les différences d'ampleur du mouvement qui s'expliquent par les différences des conditions physiques et économiques. L'auteur souhaite une entente entre géographes et ethnographes marocains pour fixer le vocabulaire de la vie pastorale.

M. Carle montre la nécessité de déterminer « les caractères des sols marocains ». Il oppose les conditions où sont les colons du Maroc avec celles de l'Amérique du Nord ou du Sud. Les colons du Maroc sont obligés de pratiquer une agriculture intensive, c'est-à-dire de tirer du sol des rendements élevés. Ils sont ainsi amenés à l'application d'assolements complets et à l'emploi des fertilisants. Des études, des essais sont donc nécessaires : c'est le but que se propose un groupement qu'organisent les intéressés, sous la forme d'un Office d'expérimentation analogue à celui de Tunisie. Il faut souhaiter que cet organisme fonctionne le plus tôt possible.

M. Célérier commente quelques observations faites au cours d'une excursion récente dans « la dépression du Serrou (Moyen Atlas central) ». L'étranglement du Moyen Atlas et sa faible altitude entre le haut Tadla et la haute Moulouya sont parfaitement en harmonie avec la structure générale de la chaîne. Ces faits n'en constituent pas moins, au point de vue de la géographie humaine, des conditions très intéressantes. Le Serrou est une voie

de passage très fréquentée qu'il importe d'aménager. Les plateaux qui le séparent des affluents supérieurs de l'Oum er Rbia sont riches en eaux, en pâturages et en forêts. La neige oblige les indigènes à évacuer le pays en hiver. Les cultures irriguées des vallées et la transhumance leur permettent une exploitation en somme harmonieuse de la région. L'absence de moyens de transport paralyse l'exploitation de la forêt : celle-ci a du moins fourni aux indigènes l'originale toiture de planches de leurs kasbas.

Toutes ces communications ont été suivies de discussions aussi animées que courtoises auxquelles ont pris part, outre les auteurs de communications, MM. Guillemet, Gril, le capitaine Marquilly, etc. L'intérêt particulier des séances a été précisément la confrontation de points de vue différents, non seulement des diverses disciplines scientifiques qui trouvent dans la géographie une zone de contact, mais encore des diverses catégories professionnelles, universitaires ou représentants de la science absolument désintéressée, techniciens de l'Administration, praticiens mêlés directement aux affaires.

Cette liaison, ce rapprochement qui doit faire mentir la stérile et fâcheuse opposition entre la théorie et la pratique, est du meilleur augure pour l'avenir du Maroc, son avenir intellectuel comme son avenir économique.

Comme conclusion des communications et de leurs commentaires, la Section de Géographie a adopté trois vœux qui ont été soumis à l'assemblée plénière du Congrès.

Premier vœu.

La Section de Géographie,

Considérant que la solution du problème de l'eau, essentielle pour la mise en valeur complète et rationnelle du Maroc, nécessite le concours de diverses disciplines scientifiques et intéresse de nombreux services administratifs ;

Émet le vœu :

Que la recherche scientifique et l'inventaire méthodique des eaux disponibles soient activés ; qu'une liaison régulière et pratique soit établie entre tous les organismes intéressés : que toutes facilités soient données aux colons et aux administrateurs pour recevoir oralement et par écrit les conseils et directives nécessaires ; que toute la documentation résultant des recherches d'eau, même négatives, soit concentrée et publiée par une autorité compétente.

Deuxième vœu.

La Section de Géographie,

Considérant que les usages marocains en matière d'élevage amèneraient, à bref délai, la dégradation irrémédiable de la végétation et du sol et, par conséquent, la ruine de l'élevage, source importance de richesse ;

Émet le vœu :

Que des études soient entreprises en vue des dispositions à prendre pour parer à ce danger. Les botanistes, géologues, géographes, forestiers et vétérinaires sont spécialement aptes, par leur collaboration, à proposer une solution satisfaisante de ce problème.

Troisième vœu.

La Section de Géographie,

Considérant que l'étude des sols est à la base de la mise en valeur des terres du Maroc ;

Émet le vœu :

Qu'il soit créé un Office d'expérimentation agricole marocain analogue à celui de Tunisie, en rapport constant avec les agriculteurs du Maroc, les institutions scientifiques et techniques du pays et de la métropole, chargé plus spécialement de l'étude des sols, de leur classification, de la détermination de leurs propriétés physiques, chimiques et biologiques et de l'application des fertilisants.

Ces trois vœux ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée plénière du Congrès.

Le secrétaire : J. Célérier.

***

Septième section

ETHNOGRAPHIE ET SOCIOLOGIE MAROCAINES

La Section d'ethnographie et de sociologie marocaines s'est réunie sous la présidence de M. le Dr Herber et a entendu, au cours de deux séances, les communications de MM. Brunel, Bourilly, Justinard, Herber, Claverie et Marcel Mercier.

Une communication, celle de M. F. de la Chapelle, parvenue trop tard pour être transmise en séance, se trouve néanmoins publiée dans les actes du Congrès.

Ces travaux ne donnent qu'un faible aperçu de l'activité scientifique dont le Maroc est l'objet de la part de nombreux enquêteurs. D'une part, plusieurs études présentées dans les sections voisines auraient pu aussi bien intéresser les sociologues et les ethnographes. D'autre part, un certain nombre de monographies exécutées par des fonctionnaires et officiers des Affaires Indigènes se prêtent difficilement à la publication sous leur forme présente en raison du caractère politique ou militaire de la documentation.

L'étude de M. Brunel, sur Lalla Fathma ou Mhammed et sur plusieurs saints de la région de Safi, dont les tombeaux sont particulièrement vénérés, signale d'intéressantes pratiques de prostitution rituelle. Ainsi se trouvent complétées les observations déjà faites dans la région côtière du Sud Marocain et à Sidi Rehal dans le Haouz de Marrakech.

M. Bourilly, chargé du cours d'Ethnographie à l'Institut des Hautes Études Marocaines, étudie la technique d'une bande de faux-monnayeurs récemment poursuivis par les tribunaux ; le caractère non clandestin de leurs pratiques pourrait permettre de croire à l'existence d'une véritable tradition de fabricants de fausse monnaie.

M. le commandant Justinard communique d'intéressantes poésies berbères relatives aux guerres des Haha et des gens du Sous. Ces textes fournissent quelques points de repère historiques précieux pour l'histoire régionale, si mal connue au XIX^e^ siècle.

M. le D^r^ Herber a observé dans la région des Beni Mgild, à côté des sépultures berbères du type courant, des tombeaux recouverts de coffres de cèdre remarquablement sculptés et ornés de curieuses peintures ; il signale que les « témoins » de la tombe appartiennent souvent à des types différents et se trouvent juxtaposés ; c'est là une survivance de rites successifs, les Berbères paraissant incapables d'éliminer aucun d'eux ; il croit pouvoir conclure à un anthropomorphisme plus ou moins fruste de ces témoins.

M. Claverie, surveillant général à l'École régionale berbère d'Azrou, décrit des jeux d'enfants berbères observés à Azrou.

M. Marcel Mercier signale les caractères architecturaux des villes du Mzab. La forme pyramidale des minarets attire particulièrement son attention, ainsi que les colonnes en forme de doigt dont se trouvent ornés les tombeaux ; il remarque l'originalité du style abadite et son caractère autochtone, vraisemblablement antérieur aux invasions musulmanes.

M. F. de la Chapelle, dans une note sur la « Formation du pouvoir monarchique dans les tribus berbères du Haut-Atlas Occidental » évoque la personnalité d'un petit chef indépendant, Si Mokhtar Seksawi, qui a, en cinquante années, réussi à former, en luttant contre les grands caïds du voisinage, une sorte de minuscule royaume autonome. Il montre comment l'établissement de ce pouvoir s'explique par le jeu de la politique berbère traditionnelle du Haut-Atlas.

Dans le but de faciliter et de rendre plus nombreuses les études sociologiques sur le Maroc, il a été créé récemment à l'Institut des Hautes Études Marocaines un centre de documentation sociologique. Cet organisme s'efforcera d'assurer une liaison plus constante entre les divers enquêteurs et cherchera à réunir en particulier sur la vie sociale et politique des sociétés berbères, toutes les observations que leur état de conservation permet encore de faire dans des conditions favorables pendant quelques années.

Le secrétaire : Robert Montagne.

***

Neuvième section

DROIT MUSULMAN, DROIT COUTUMIER BERBÈRE, LÉGISLATIONS NORD-AFRICAINES

La neuvième section a entendu, au cours de deux séances tenues les 11 et 12 avril, sous la présidence de M. Louis Milliot, professeur de législations algérienne, marocaine et tunisienne à la Faculté de droit d'Alger, a entendu :

1° De M. Milliot, une première communication sur l'avenir des études juridiques en Afrique du Nord. Dans une remarque préliminaire, l'éminent professeur note que, si M. le Résident général a ouvert le VI[e] Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines, les juristes peuvent se réjouir de constater que c'est le premier congrès où une place leur ait été réservée et de déclarer ouvert le premier congrès d'études juridiques nord-africaines. Ce fait mérite d'autant plus d'être souligné que le domaine du droit a une importance particulière en Afrique du Nord. Cette importance se mesure à celle de trois éléments principaux : *a)* L'influence prépondérante de l'homme de loi : administrateur, magistrat, avocat ; *b)* La faveur que recueille l'enseignement du droit : la Faculté d'Alger qui le donne est, par le nombre de ses étudiants, la seconde de France, immédiatement après celle de Paris ; *c)* Le développement des centres d'études juridiques de Rabat et de Casablanca.

Mais dégager ces données, c'est seulement contribuer à la solution technique du problème. La solution scientifique reste à trouver. Elle ne saurait être proposée dans une communication de congrès, car un congrès n'est pas une école et une communication n'est pas un enseignement. L'on se bornera pour l'instant à considérer les divers aspects de la question et à indiquer une méthode pour parvenir à une solution rationnelle.

Un fait domine tout le problème juridique nord-africain : c'est la division fondamentale de la société nord-africaine en deux milieux ethniques radicalement différents : le milieu européen, le milieu indigène. De ce fait découlent deux conséquences : *a)* juxtaposition de deux systèmes juridiques d'esprit et de tendances différents : un droit français métropolitain, un droit indigène musulman et coutumier berbère.

b) Formation d'un système juridique spécifiquement nord-africain et création d'un droit provincial et inter-provincial.

On peut discerner ainsi une première face du problème : un droit commun nord-africain ; on l'appellera le droit interprovincial. Ce droit, d'une part, repose sur un fonds commun de droit musulman et de coutumes indigènes et, d'autre part, s'alimente au droit métropolitain. Une seconde face sera la formation d'un droit provincial algérien, marocain, tunisien.

Nous nous trouvons donc devant un magnifique domaine à explorer. Les problèmes qu'il pose n'ont jamais encore été étudiés. La science de ces droits est dans l'enfance.

Quelle méthode employer pour l'en faire sortir?

A) S'attaquer d'abord, résolûment, à l'étude du droit musulman dont l'abord est difficile car au lieu de se présenter à nous comme le droit romain et les droits européens sous forme de monuments, il ne nous offre que des racines souterraines qu'il faut aller extraire dans la religion, la sociologie, l'histoire musulmanes.

B) Faire cesser ensuite l'incuriosité qui a régné jusqu'ici concernant l'étude des droits provinciaux et inter-provincial de l'Afrique du Nord.

C) Créer enfin, à Paris, un centre général de préparation aux carrières nord-africaines aux fins d'ajuster des enseignements différents.

Ce centre existe déjà en Afrique du Nord : c'est le cours de préparation au Service des Affaires indigènes institué par l'armée pour le recrutement des administrateurs militaires dont elle a besoin. Nous n'avons donc à cet égard qu'à prendre exemple sur ce qu'ont fait les militaires.

Le savant professeur conclut en montrant la nécessité vitale pour l'avenir de la France d'outre-mer de se constituer une armature solide en assurant l'enseignement rationnel des connaissances juridiques indispensables à l'administrateur et au magistrat en Afrique du Nord.

Ce lumineux exposé donne lieu à une discussion, animée et prolongée, clôturée par l'adoption des trois premiers vœux donnés ci-après en annexe.

2° De M. Milliot, une seconde communication sur la mise en train d'une traduction de l'ouvrage marocain de droit musulman intitulé l'Amal el Fasi. Il s'agit d'un recueil de droit d'une importance exceptionnelle puisque, *mutatis mutandis*, et toutes proportions gardées, il constitue comme le Dalloz et le Sirey marocains. C'est, en effet, un recueil de décisions de jus-

tice avec commentaires et non comme on l'a cru longtemps, un coutumier.

Cette traduction permettra aux magistrats français d'avoir enfin un texte précis sur lequel ils pourront asseoir des décisions fortement motivées, ce qu'ils ne peuvent faire actuellement.

M. Milliot indique la méthode, aussi rigoureuse que nécessairement compliquée qu'il emploiera pour mener à bien cette œuvre entreprise avec la collaboration de M. Pommereau, interprète judiciaire de première classe près le Tribunal civil de Constantine.

En terminant il fait un appel pressant au concours des compétences marocaines pour apporter à la construction de l'édifice projeté l'aide indispensable à son achèvement dans un délai pas trop éloigné.

3° De M. Milliot, une troisième communication sur un qânoun original et inédit des Aït Hichem de Kabylie (confédération des Aït Menguellat, ancien cercle de Fort-National, aujourd'hui commune mixte et canton judiciaire de Michelet). Le texte et la traduction de ce qânoun seront publiés dans le mémorial Henri Basset. Ce qânoun a été retrouvé dans les papiers d'une grande et ancienne famille de Kabylie. L'intérêt qu'il présente est considérable par le fait que son rapprochement avec la coutume donnée par Hanoteau et Letourneux permet de se faire une idée de la façon dont ces auteurs ont recueilli les qânoun. Il paraît vraisemblable, aujourd'hui, que les coutumiers qu'ils ont publiés ont été rédigés à leur intention, par ordre, en service commandé et qu'ils constituent ainsi seulement une coutume moyenne et non la coutume exactement en vigueur à l'époque où elle se réfère et dans le groupement qu'elle concerne.

4° De M. Chauveau, professeur à la Faculté de Droit d'Alger, une communication sur l'étude des conflits de la loi nord-africaine et leur comparaison avec les conflits internationaux. Cette étude est lue par M. Milliot qui exprime à la section les regrets de son auteur de n'avoir pu venir lui-même exposer son travail, retenu qu'il a été à Alger par de graves raisons. L'auteur examine successivement les conflits d'annexion et de protection que l'on rencontre en Afrique du Nord par suite de la coexistence sur son sol de milieux sociaux différents (européens et indigènes). Il conclut à l'existence en Afrique du Nord du principe de la personnalité des lois tel qu'il se rencontrait en droit romain.

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt et provoque une discussion très animée et très serrée entre les membres de la section notamment sur l'étendue et les effets du jus soli au Maroc et en Tunisie.

5° De M. Loubignac, du Service de l'Enregistrement, chargé de l'inspection des Mahkamas de Cadhis, une communication sur la façon dont

les adoul marocains effectuent le partage d'une succession. L'exposé de ce travail savant et considérable est suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Il constitue un apport très important et nouveau à la science difficile des successions en droit musulman et vient compléter heureusement l'ouvrage de M. Luciani sur cette matière. M. Loubignac a pu dégager deux méthodes : celle de Rabat qui emploie des divisions arbitraires et celle de Fez qui utilise des divisions désignées par avance. A écouter l'auteur on saisit mieux le sens du brocard de droit musulman qui veut que la science des successions soit la moitié de la science (du droit) et on peut mieux percevoir l'effort de patience qu'il a dû déployer surtout quand on sait que le soin de partager les successions n'est dévolu qu'à un petit nombre d'adoul spécialisés qui gardent jalousement pour eux leurs formules afin de conserver le privilège de fait que leur confère leur science absconse.

6° De M. Surdon, commissaire du Gouvernement chérifien près le Tribunal du Pacha de Rabat, maître de conférences de droit coutumier berbère à l'Institut des Hautes Études Marocaines, une communication sur une introduction à l'étude du droit coutumier berbère. Il montre l'importance qui s'attache à l'étude d'un droit qui est la loi de près de deux millions de Marocains. Il passe en revue les grandes lignes de ce droit coutumier si intéressant à étudier. Il appelle l'attention sur l'urgence qu'il y a pour les juristes à se mettre au travail pour achever le recueil de la coutume et procéder à la revision de l'importante collection rassemblée par le Service des Affaires indigènes. L'achèvement de cette œuvre grande et belle nous permettra de tenir la promesse faite solennellement aux Berbères en 1914 de respecter leurs coutumes et contribuera à empêcher que se creuse entre eux et nous le fossé infranchissable d'un droit révélé. Il termine en montrant que l'étude méthodique et rationnelle des coutumes berbères doit nous conduire à la solution d'un problème qui n'a jamais été résolu à ce jour ni par les Puniques ni par les Romains, ni par les Vandales, ni par les Byzantins, ni par les Arabes, ni même par les Marocains.

7° De M. Paul Marty, commandant interprète, chef de la Section d'État à la Direction des Affaires chérifiennes, une communication sur le fonctionnement des djemaas judiciaires en pays berbère tant dans les régions soumises à l'administration civile qu'en celles soumises à l'administration militaire. L'auteur passe en revue les ressemblances et les divergences qui marquent ce fonctionnement selon qu'on se trouve dans les unes ou les autres. Il montre la nécessité de donner aux djemaas judiciaires une existence légale par un acte du souverain et une délégation à un agent supérieur français pour l'administration du pays berbère. Il signale également l'ur-

gence qu'il y a de parachever le recueil de la coutume, de créer un emploi de conseiller technique pour les affaires berbères, de réorganiser le personnel du secrétariat des djemaas, de réglementer l'exercice du droit de chefaa.

En conclusion, M. Marty estime que dans plusieurs circonscriptions administratives du pays berbère l'heure est venue d'instaurer sinon des juridictions françaises, tout au moins des juridictions franco-berbères.

Cette intéressante communication provoque l'adoption du quatrième vœu ci-après donné en annexe.

8° De M. Rectenwald, conseiller de Cour d'Appel, vice-président du Tribunal mixte immobilier de Tunisie, délégué de la Tunisie pour la section juridique au VI[e] Congrès, une communication sur l'option de juridiction en Algérie et en Tunisie et les difficultés qu'elle entraîne au point de vue du caractère de la compétence.

L'historique de la question révèle que la situation en Algérie est très différente de celle qui résulte du traité de Protectorat passé avec la Tunisie.

En Algérie, en effet, la justice musulmane n'est qu'une branche de la justice française et si l'on concède à l'Algérien sujet français le droit de se faire juger par le Cadhi, ce n'est qu'une faveur à laquelle il est libre de renoncer. Il y a plutôt option de législation qu'option de juridiction.

En Tunisie le régime du Protectorat a associé deux souverainetés : celle de la France et celle de S. A. le Bey. Il ne saurait donc y avoir place pour l'option de législation. Le Tunisien a-t-il la faculté d'opter pour les juridictions françaises? Autrement dit le partage de compétence attribuée aux deux juridictions est-il absolu ou relatif? Il faut distinguer. La justice tunisienne est certainement incompétente, d'une manière absolue, quand il s'agit de litiges entre Français ou étrangers. Quand il s'agit de Tunisiens pourvus d'une patente de protection, le bénéfice des juridictions françaises n'étant qu'une faveur, ils peuvent y renoncer.

Mais quand il s'agit de Tunisiens de droit commun, les tribunaux français ne sont-ils pas radicalement incompétents? Les tribunaux de Tunisie ont admis que cette incompétence était relative. La Cour de Cassation paraît admettre cette opinion. La Cour d'Alger au contraire estime que cette incompétence est absolue comme touchant à l'ordre des juridictions établies par les traités internationaux, donc d'ordre public. L'auteur prend parti dans ce conflit pour décider en s'appuyant, notamment sur l'opinion qu'émet le législateur tunisien lui-même, c'est-à-dire S. A. le Bey sur ses propres tribunaux, que l'accès des prétoires français ne saurait être interdit à deux Tunisiens qui ont décidé de leur soumettre un litige par l'accord de leurs volontés. Il conclut donc en disant que pour les Tunisiens, l'incompétence des tribunaux français, comme en Algérie, ne saurait être que rela-

tive et formule le vœu que pour éviter à l'avenir toute controverse à ce sujet, un texte législatif formel intervienne qui permette à la volonté concourante des parties — expressément ou tacitement formulée — de donner aux tribunaux français une compétence qui ne saurait en rien troubler ni l'ordre public ni celui des juridictions.

Cette savante et claire étude provoque une vive discussion sur la même matière au Maroc et notamment sur la compétence en matière d'actions possessoires entre Marocains de droit commun lorsque le pétitoire est dévolu aux tribunaux français par le dépôt d'une réquisition d'immatriculation. L'unanimité se fait pour que la connaissance de ces litiges soit attribuée, dans ce cas, même lorsque les parties sont exclusivement des Marocains de droit commun, aux tribunaux de paix.

9° De M. Tassoni, capitaine interprète, commissaire du Gouvernement près le Haut Tribunal chérifien, une communication sur les « terres collectives au Maroc ». L'auteur montre que l'origine de la nature juridique de ces terres doit être recherchée dans la coutume et non dans le droit musulman. On a donc commis une erreur certaine en donnant compétence aux cadis pour connaître des litiges relatifs aux terres collectives. Cette communication étant très longue et très complète, l'auteur n'en donne qu'un résumé. Elle sera publiée ultérieurement *in extenso*.

10° De M. Léris, conseiller à la Cour d'Appel de Rabat, maître de conférences à l'Institut des Hautes Études Marocaines, une communication sur la pré-immatriculation au Maroc. L'heure étant fort avancée, l'éminent juriste ne peut en donner lecture mais il veut bien en promettre le dépôt ultérieur sur le bureau de la section.

M. le professeur Milliot déclare, à ce moment, clos les travaux de la section juridique et adresse les remerciements de cette dernière à M. Cerdeira, le très aimable contrôleur des Habous de la zone espagnole, délégué par son gouvernement pour suivre les séances du Congrès et à M. Maurice Leglay, l'écrivain bien connu, dont les ouvrages sur le pays berbère et sur le Maroc ont apporté une si forte contribution à la connaissance des milieux sociaux de ce pays, pour l'honneur apprécié qu'ils ont fait à la neuvième section, en suivant, de bout en bout, ses travaux.

A la séance plénière de clôture, les quatre vœux suivants, ont été adoptés à l'unanimité par le VI^e^ Congrès de l'Institut des Hautes Études Marocaines.

Premier vœu.

Considérant la juxtaposition en Algérie, Maroc et Tunisie de deux droits, l'un français, directement issu du droit métropolitain, l'autre, local, consistant en droit musulman et coutumes berbères ;

Considérant que de cette juxtaposition naît un droit provincial et interprovincial dont la connaissance est absolument indispensable aux fonctionnaires de certaines carrières nord-africaines ;

Considérant que la connaissance de ce droit ne peut être actuellement acquise d'une façon normale et complète en raison de la dispersion et de la fragmentation des enseignements qui s'y rapportent ;

Considérant qu'un centre de préparation existe déjà dans ce sens en Afrique du Nord pour les seuls officiers du Service des Affaires indigènes sous la forme d'un cours de préparation à l'entrée de ce service ;

Le VI[e] Congrès émet le vœu :

Que soit créé, à Paris, un centre général de préparation aux carrières nord-africaines par ajustement et aménagement en cycles des programmes d'enseignements actuellement donnés dans les Facultés de Droit et de Lettres et dans les Écoles Coloniale, des Langues Orientales Vivantes et des Sciences politiques.

Deuxième vœu.

Considérant que les magistrats et les fonctionnaires d'autorité ont, en Afrique du Nord, à faire une application constante du droit musulman, des coutumes berbères et de la législation spéciale à l'Afrique du Nord ;

Considérant que la possession d'un minimum de connaissances dans ces matières paraît indispensable au bon exercice de leurs fonctions ;

Considérant qu'il convient de s'inspirer au Maroc et en Tunisie de l'expérience acquise en Algérie à cet égard ;

Le VI[e] Congrès émet le vœu :

Qu'au Maroc et en Tunisie, aucun fonctionnaire d'autorité et aucun magistrat ne puisse accéder à certains postes et, en tout cas, être titularisé, sans rapporter, préalablement, un des trois certificats de législation algérienne, marocaine ou tunisienne.

Troisième vœu concernant plus spécialement le Maroc.

Considérant qu'il y a deux catégories d'aspirants au certificat d'études juridiques et administratives marocaines, ceux qui sont licenciés ou gradués en droit et ceux qui ne le sont pas ;

Considérant qu'à cette diversité de culture doivent correspondre une préparation et un régime appropriés ;

Considérant que cette adaptation doit être l'œuvre d'une commission technique spéciale ;

Le VI[e] Congrès émet le vœu :

Que les programmes du certificat d'études juridiques et administratives marocaines soient revisés et le régime modifié suivant les propositions qui

seront faites par une commission présidée par M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Rabat, chargé de la Direction des Études juridiques et administratives au Maroc.

Quatrième vœu concernant plus spécialement le Maroc.

Le VI[e] Congrès émet le vœu que l'Administration du Protectorat marocain active les travaux d'enquête commencés sur l'état actuel des coutumes berbères de manière à aboutir, en utilisant les résultats substantiels déjà obtenus, à une organisation rapide de la justice en pays berbère.

Ces vœux sont adoptés.

Le Secrétaire :
Georges SURDON.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE D'ANGERS. — 4, RUE GARNIER, ANGERS.

Société Française d'Imprimerie d'Angers. — 4, rue Garnier, Angers.

AS
697
R35
1928

Rabat, Morocco. Institut des hautes-études marocaines. 6. Congrès, 1928
Actes du 6. Congrès

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY